

WEBMANAGERCENTER *Le mag*

webmanagercenter.com

Habdomadaire n°30 du 26 Novembre 2020 - 3 Dinars

Agriculture

Des pépins et des solutions



INTERVIEW

Habib Karaouli
Que chacun
assume ses respon-
sabilités!

A LA UNE

Notation
L'avertissement de
Fitch Rating

ENTREPRISES & SECTEURS

Cuir et chaussure,
un secteur à bout
de souffle

TRE

Investissements de
la diaspora

TRANSFORMATION DIGITALE

DES GRANDS INTERVIEWS DE
MINISTRES, DE CHEFS D'ENTREPRISES,
DE RESPONSABLES SECTORIELS ET
D'EXPERTS...

**+ INFOGRAPHIES
ET DOCUMENTS**

DÉCOUVRIR



w m c

HORS-SÉRIE



+ 200 PAGES

WMC Editions Numériques

Société éditrice : IMG sa

ADRESSE :

Rue Lac Victoria-Rés.Flamingo
les Berges du Lac - Tunis

Tél. : (+216) 71 962 775

(+216) 71 962 617

(+216) 21 18 18 18

(+216) 20 313 314

(+216) 55 313 314

Fax : (+216) 71 962 429

Email : img@planet.tn

www.webmanagercenter.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Hechmi AMMAR

RÉDACTEURS EN CHEF

Amel BelHadj Ali

Talal Bahoury

RÉDACTION

Moncef Mahroug

Ali Driss

Khmaies krimi

Hajer Krimi

Amani ibrahimi

Sarra Boudali

Aroua Ben Zaied

PHOTOS

Anis MILI

DESIGN INFOGRAPHIE

Hynd GAFSI

Hela AMMAR

DIRECTION COMMERCIALE

Meryem BEN NASR

ADMINISTRATION

Raja Bsaies

Walid Zanouni

FINANCE

Mohamed El Ayed

Prix : 3 Dinars

Abonnement annuel : 120 Dinars

(inclus 2 mois gratuits)

CopyRight

Internet Management Groupe - IMG

WEBMANAGERCENTER *Le mag*

Hebdomadaire n°30 du 26 Novembre 2020



Habib Karaoui : **Que chacun assume ses responsabilités !**

Éviter les décisions populistes lorsqu'il s'agit du budget de l'Etat, et qui plus est un Etat dont les ressources sont très limitées, c'est une condition vitale pour stabiliser l'hémorragie des dépenses publiques et assurer la relance économique.



Notation : **L'avertissement de Fitch Rating**

L'agence de notation Fitch Ratings vient de réviser la perspective de la Tunisie de «stable» à «négative», tout en maintenant la notation souveraine de la Tunisie à «B».



Economie sociale et solidaire :

Pourquoi les textes d'application ne sont toujours pas publiés ?

Par l'effet de l'instabilité politique, les gouvernants qui se sont succédé à la tête du pays depuis 2011 ont traîné du pied avant d'adopter des lois pourtant d'une extrême urgence pour le pays et à remettre sans cesse

à plus tard la publication de leurs textes d'application.



Agriculture : **Des pépins et des solutions**

Confrontés, en cette période automnale, à un déficit pluviométrique aigu et à la cherté du fourrage par l'effet de la spéculation et de l'importation des intrants, les éleveurs tunisiens sont dans une situation très difficile.



BOURSE



AFRIQUE



ACTUALITÉS



IDÉES & DÉBATS



SPORT



Cuir et chaussure, un secteur à bout de souffle

La crise due au coronavirus risque de porter le coup de grâce au secteur des industries du cuir et de la chaussure (ICC), déjà en difficulté en raison des problèmes financiers et de l'absence de mesures adéquates, a déclaré Chokri Najjar, directeur du CNCC



«Parentalité positive»

Le ministre des Affaires culturelles par intérim, Habib Ammar, a présenté, vendredi, une série de projets culturels en appui au programme national de «Parentalité positive»

Habib Karaouli

Que chacun assume ses responsabilités !



Éviter les décisions populistes lorsqu'il s'agit du budget de l'Etat, et qui plus est un Etat dont les ressources sont très limitées, c'est une condition vitale pour stabiliser l'hémorragie des dépenses publiques et assurer la relance économique.

Le gouvernement Mechichi a malheureusement péché par excès de populisme et donné le ton en cédant aux séparatistes d'El Kamour. La Tunisie devrait s'attendre à plus de contestations et plus de revendications, venant de tous les coins du pays, dans les prochaines semaines ou prochains jours.

L'Etat a-t-il les moyens de les satisfaire toutes ? Le gouvernement des technocrates réussira-t-il là où les autres ont échoué ?

Acte II du décryptage de la situation socioéconomique de la Tunisie avec Habib Karaouli.

WMC : Pensez-vous que ce gouvernement pourrait s'en sortir avec autant de contraintes et en cédant à tous les coups ?

Habib Karaoui : Revoir d'abord le budget et de manière drastique, c'est le premier élément. Et puis, inspirons-nous de la sagesse populaire et appliquons le célèbre dicton :

«لجردم ايئاسك دق يلع».

Dans les années précédentes, nous puissions les dépenses supplémentaires dans le titre II. Malheureusement, il n'y a plus de titre II et il faut serrer les vis du budget de fonctionnement. Ce n'est pas normal de voir un certain nombre de ministères disposer de parcs automobiles aussi importants à la disposition des ministres et des secrétaires d'Etat. Il est souhaitable de mieux gérer les parcs automobiles et rationaliser la consommation du carburant. Nous devons trouver les moyens de limiter les dépenses de l'Etat.

Ce n'est pas non plus normal qu'aucune entreprise publique ne verse aujourd'hui des dividendes à l'Etat. Et non seulement ces entreprises sont déficitaires mais elles font de la concurrence déloyale à l'investissement et au secteur privé.

« Saviez-vous que pour l'exercice 2019, 60% du total des crédits accordés aux entreprises ont profité aux entreprises publiques ?

Saviez-vous que pour l'exercice 2019, 60% du total des crédits accordés aux entreprises ont profité aux entreprises publiques ? Et elles sont déficitaires en plus. Qui crée de la richesse? Qui produit? Qui exporte? Ce sont les entreprises privées.

Donc on veut qu'elles créent de la richesse, et on leur produit des éléments d'exclusion et des éléments de siphonage de liquidités. Il est temps de mettre au clair tout cela et reconnaître qu'il y a un certain nombre d'entreprises qu'il faut absolument assainir, et qu'elles soient cédées dans le cadre de partenariats stratégiques ou restructurées pour être performantes.

A ce propos, l'exemple de la Régie de tabac est le plus approprié. Et si nous n'adoptons pas cette logique maintenant, nous y arriverons dans deux ou trois années.

Mais les syndicats opposent un nœud systématique à toute tentative de cession des entreprises publiques même si elles sont déficitaires. Il y a beaucoup de lignes rouges tracées par la centrale syndicale.

C'est pour cela que je reviens toujours à mon idée initiale de vision d'ensemble. Il faut que chacun de nous donne du sien et fasse un geste -gouvernement, partenaires sociaux, secteur privé, tout le monde-, ceci rentre dans ce que j'appelle "cadre d'ensemble".

De mon point de vue, il se n'agit pas de privatiser pour alimenter le budget de l'Etat, il faut être d'accord là-dessus. Elles serviront plutôt à sauver les entreprises elles-mêmes, les emplois ; et les produits en cas de cession, si cession il y a, doivent être affectés en fonction d'objectifs précis.

« Nos responsables n'ont pas de vision large, ils ont plutôt une vision comptable stricte

Dans le projet de loi de finances 2021, il y a une disposition qui

porte sur une taxe additionnelle de 100 millimes par kg de sucre. Je pense qu'on aurait dû aller plus loin, jusqu'à 300 ou 400 millimes de taxes. Ceci pour des raisons de santé publique.

C'est pour cela que je vous expliquais que tout projet économique doit refléter une vision. Comme vous le disiez tout à l'heure..., nos responsables n'ont pas de vision large, ils ont plutôt une vision comptable stricte.

“ La moyenne de consommation par an dans le monde est de 16 kg, mais 31 kg par an en Tunisie ?

S'agissant du prix du sucre, saviez-vous que la moyenne de consommation par an dans le monde est de 16 kg, mais 31 kg par an en Tunisie? Tous les spécialistes vous diront que le pays souffre d'une explosion des nouvelles maladies causées par une surconsommation de sucre et qui touchent malheureusement les gamins.

Mon idée est de faire un exposé des motifs avant toute prise de décision. J'expose le problème et je dis : "je mets en place cette taxe pour aligner mon prix domestique

sur le prix international. Le différentiel, je ne le remets pas dans le budget de l'Etat mais je crée une ligne spéciale du trésor et je la dédie à la prise en charge des maladies de diabète, etc.". Vous voyez, tout dépend de la manière de voir les choses, de les présenter et de gagner la confiance.

Vous savez que toute augmentation des produits de consommation courante suscite un chaos en Tunisie ?

Vous avez raison de me dire : non vous ne pouvez augmenter de manière arbitraire. Mais lorsqu'on présente un projet en mettant en avant des raisons valables comme la santé publique, c'est différent. Les privatisations, c'est pareil. Si je vous dis que "j'ai décidé de privatiser, je ne peux le faire sans un argumentaire convaincant et des raisons valables". Sur ce chapitre, il y en a des tonnes.

Ce patrimoine de l'Etat appartient aux générations futures aussi, il n'appartient pas à ceux qui sont là maintenant, c'est pour cela que nous n'avons pas le droit d'observer sa déchéance en ne faisant rien pour le sauver. Si je dis que je dois lever des fonds pour financer l'innovation, pour financer la transition énergétique, pour financer la transition numérique dans le pays, les gens me suivront parce qu'ils savent que

l'Etat œuvre pour leurs enfants et leurs petits-enfants, et que les ressources et les produits qu'il va tirer des décisions de privatisations, de partenariats ou de restructuration serviront à assurer l'avenir des générations futures.

A chaque fois, et dès que l'on parle de privatisations, les responsables de l'UGTT arguent que plus de 8 milliards de dinars de créances n'ont pas été récupérées par l'Etat. En réalité, il s'agit de plus de 10 milliards de dinars dont seulement 4 milliards de dinars sont récupérables parce que des sociétés ont disparu depuis des décennies, d'autres ont fait faillite. N'est-il pas temps d'agir en fonction des chiffres réels et non mythiques ?

Et qui décide d'annuler ou de radier toutes ces créances irrécupérables ? C'est l'Etat, justement. C'est pour cela que je reviens toujours à la notion de "responsabilité et d'exemplarité". Il faut assumer ses responsabilités et ne pas continuer à vivre d'illusions. Nous savons parfaitement qu'au moins 6 milliards de dinars ne peuvent pas être récupérés,



**“ Nous avons
longtemps
souffert et continuons
à souffrir de la
situation des banques
publiques qui
évoluent dans un
secteur concurrentiel,
appliquant les mêmes
règles prudentielles
que tout le monde tout
en étant prisonnières
de l’armature
administrative**

donc il faut une loi spécifique pour radier ces montants.

Je suis de ceux qui estiment que la force d’un gouvernement est dans son exemplarité. Il faut des gestes exemplaires pour renforcer et appuyer sa crédibilité et son autorité afin d’exiger des autres autant d’exemplarité. Quand vous êtes en train de faire des efforts de rationalisation budgétaire, quand vous faites du cost-killing, vous éliminez toutes les dépenses inutiles et donnez aux autres le moyen de le faire. J’imagine mal que la résistance à vos décisions soit au même niveau, parce que vous aurez démontré que vous êtes sérieux et que vous appliquez les mêmes recettes. C’est une question de méthodologie et d’approche dans la présentation des choses. Je ne crois pas qu’il y a des lignes rouges ou jaunes, il y a de l’efficacité et une logique. Une

entreprise est là pour produire des biens et des services de qualité et pour être compétitive, quel que soit le statut qu’elle a et l’appartenance de son capital. Ce n’est pas cela qui détermine le niveau de performance.

Nous avons un certain nombre d’entreprises publiques qui continuent à bien fonctionner même étant dans le public, il faut être d’accord là-dessus. L’enjeu principal est que dans un certain nombre de secteurs, les entreprises ne doivent pas être dans le public. Nous avons longtemps souffert et continuons à souffrir de la situation des banques publiques qui évoluent dans un secteur concurrentiel, appliquant les mêmes règles prudentielles que tout le monde tout en étant prisonnières de l’armature administrative. Nous sommes dans une configuration où nous ne sommes pas en train

de rendre service à notre propre tissu économique. Les choses peuvent changer et peuvent être rattrapées. Il faut mettre en place un comité de personnes connues pour leur intégrité et qui peuvent nous dire comment tout doit être géré et comment réussir, mais il ne faut pas laisser les gens patauger dans le brouillard et la désinformation.

Et si jamais la loi complémentaire des finances ne passait pas ?

Nous sommes dans un pays où on peut éviter le pire et je pense que le bon sens prévaudra.

Il y aura un certain nombre d'aménagements qui devraient être faits par le ministère des Finances. La loi complémentaire passera nettement revue. Mais il ne faudrait surtout pas que ce soit une fin en soi. Son rejet doit être perçu comme une alerte sérieuse pour revoir les choses de manière fondamentale.

“ Si jamais la loi complémentaire 2020 ne passe pas, il n'y aura pas de loi de finances 2021

Je ne crois pas du tout au

scénario grec en Tunisie, nous irons sûrement vers quelque chose qui puisse passer. Ceci étant, il faut comprendre que si jamais la loi complémentaire 2020 ne passe pas, il n'y aura pas de loi de finances 2021 et il y aura un quasi arrêt des principales activités parce que le Parlement lui-même va autoriser le chef du gouvernement à prendre un certain nombre de décisions sur certains sujets. J'espère que cette alerte réveillera les consciences en considérant que sauver la donne relève de la responsabilité de tous. Il ne faut pas rejeter les responsabilités sur certaines parties comme la BCT qui n'a rien à voir dans cette crise.

Vous êtes optimiste ?

Je ne suis pas de ceux qui sont totalement optimistes mais je suis réaliste. Je crois que personne n'a intérêt à ce que le pays aille vers la ruine. S'il y a blocage, nous allons vers l'inconnu. Il faut que peuple et responsables tunisiens sachent que l'on ne peut compter que sur nous-mêmes.

Nous devons donc assumer nos responsabilités, arrêter de pleurnicher et d'attendre que les choses viennent d'ailleurs

Quand je vois un certain nombre de responsables suivre ou commenter les élections américaines, ou les déclarations du

président turc alors que leur pays est dans l'attente de solutions à des crises successives, ça me choque. Notre regard est tourné vers ce qui se passe ailleurs, alors que notre avenir doit se dessiner ici. Et s'il devait se dessiner ailleurs, c'est parce que nous avons été mauvais et que nous n'avons pas été à la hauteur de ce qu'on attend de nous.

Nous devons donc assumer nos responsabilités, arrêter de pleurnicher et d'attendre que les choses viennent d'ailleurs. Nous sommes capables d'ici de réussir et de faire les choses comme elles doivent être faites. Nous sommes dans le même bateau et si demain il y a une vague gigantesque, elle ne va pas distinguer ceux qui ont travaillé de ceux qui ne l'ont pas fait, ou ceux qui ont réussi et les autres qui ont échoué. La vague emportera le tout.

J'espère que la position prise par la Banque centrale, et qui est très responsable, servira à réveiller les consciences et à pousser vers des décisions utiles pour le pays, sans populisme et sans calculs. Parce qu'à aucun moment, la Banque centrale n'a essayé de se substituer aux responsables ou aux gouvernements, mais elle a été dans son rôle. Alors que chacun assume ses responsabilités !

Entretien conduit par Amel Belhadj Ali



Notation

L'avertissement de Fitch Rating

L'agence de notation Fitch Ratings vient de réviser la perspective de la Tunisie de "stable" à "négative", tout en maintenant la notation souveraine de la Tunisie à "B".

"Les perspectives négatives reflètent une aggravation des risques de liquidité budgétaire due à une forte détérioration

des finances publiques, suite à la crise de la pandémie de coronavirus", a souligné l'agence de notation, dans son communiqué.

“ Déficit budgétaire de 10,5 % du PIB en 2020, contre 3,3 % en 2019

Et d'ajouter que le déficit budgétaire se creusera pour atteindre 10,5 % du PIB en 2020, contre 3,3 % en 2019.

"Cela reflète une hausse des dépenses salariales en raison des augmentations de salaires accordées dans le cadre d'un accord avec les syndicats en 2019, ainsi que des dépenses

Kiosque Numérique
WMC
nouvelle version



► **Des magazines,
des Hors-séries,
des Revues,
des Documents
et des eBook...**

plus élevées pour lutter contre la pandémie, face à une baisse des recettes budgétaires due à un ralentissement économique sans précédent".

"L'aggravation du déficit reflète également l'augmentation des dépenses visant à apurer les arriérés de l'Etat envers les fournisseurs privés et les entreprises publiques", lesquels s'élèvent à 8 milliards de dinars.

“ **8 milliards de
dinars
d'arriérés de l'Etat
envers ses fournis-
seurs publics et
privés**

L'agence de notation a souligné que la conclusion d'un nouvel accord avec le FMI permettra de "soutenir la flexibilité du financement extérieur de la Tunisie", mais tout retard supplémentaire, à ce niveau, "pourrait compromettre le plan de financement du gouvernement pour 2021, qui repose sur un emprunt extérieur net record de 8 % du PIB, dont 3,5 milliards de dollars (8 % du PIB) sont des émissions d'euro-obligations".

Et de rappeler que "la Banque

Centrale reste déterminée à préserver la stabilité des prix et la stabilité financière et a conditionné son soutien au gouvernement à une approbation parlementaire explicite et à des mécanismes de sauvegarde adéquats".

Pour l'année 2021, Fitch prévoit un retour de la croissance à 4% et qui sera soutenue par la diversification de l'économie tunisienne, la forte production agricole, de riches ressources touristiques et la reprise de l'activité minière. Quant à l'inflation, les prévisions de Fitch tablent sur une inflation moyenne de 5,6% en 2020-2021. En vue d'une éventuelle amélioration des perspectives, Fitch recommande un assouplissement progressif des conditions de financement budgétaire à travers la réduction des besoins de financement, une stabilisation des perspectives de la dette extérieure ainsi qu'une reprise de la croissance à des niveaux positifs.

Toutefois, une détérioration des conditions de liquidité extérieure ou un affaiblissement du cadre politique résultant d'un financement monétaire important et réitéré du déficit budgétaire affectant négativement la stabilité macroéconomique, pourraient, selon l'agence, conduire à une dégradation de la notation souveraine.



Financement du déficit budgétaire

La BCT exige l'autorisation de l'Assemblée

Dans une lettre adressée au président de l'ARP, la Banque centrale de Tunisie (BCT) dit comprendre qu'elle doit participer à l'effort de l'Etat pour juguler le déficit budgétaire à titre exceptionnel. Elle demande à l'Assemblée une autorisation spéciale dans le cadre de ce que stipulent les articles 25 et 49 de ses statuts : «La Banque centrale est l'agent financier de l'Etat pour toutes ses opérations, notamment de caisse et de banque... La Banque centrale ne peut octroyer à la trésorerie générale de l'Etat des facilités sous forme

de découverts ou de crédits, ni acquérir directement des titres émis par l'Etat».

La BCT rappelle aussi que l'accord sur ce financement doit être exceptionnel, que le montant doit être fixe et limité dans le temps et que cela n'érode pas les liquidités et prive l'économie de ses liquidités.

Rappelons que depuis que le projet de loi des Finances complémentaire a été soumis à la Commission des finances de l'ARP pour approbation, il y a eu

une polémique sur le montant de l'emprunt intérieur qui y était prévu et au refus de la BCT de l'approuver sans une autorisation préalable de l'ARP.

La responsabilité incombe aujourd'hui à l'ARP de faire suite à la sollicitation par le gouvernement d'un emprunt de la BCT d'un montant de 3,5 milliards de dinars pour couvrir une partie du déficit budgétaire de l'année 2020, dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2020.

Amel Belhadj Ali



AOC pour deux produits de la Kroumirie-Mogods



Deux produits de la Kroumirie-Mogods, région du nord-ouest de la Tunisie, le miel et huile de lentisque pistachier, viennent de décrocher ce précieux sésame qu'est l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

Octobre 2020 restera à jamais

gravé dans la mémoire des agriculteurs de la Kroumirie-Mogods. C'est en effet en ce mois que cette région du nord-ouest a rejoint le «club» très restreint des localités de Tunisie -quinze, avec le nouveau membre- ayant décroché une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

En effet, le 12 octobre 2020, le ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche maritime a pris un arrêté «portant délimitation de l'aire géographique conférant l'octroi de l'AOC du produit "Miel de bruyère de Kroumir-Mogods"

et approbation du cahier des charges relatif au bénéfice de l'appellation d'origine contrôlée». Cet arrêté indique dans son article premier que cette AOC «est octroyée à tout produit relevant de l'aire géographique qui couvre la zone géographique délimitée par la zone Kroumirie-Mogods, bordée par la mer Méditerranéenne au nord, oued Medjerda au sud, la frontière algérienne à l'ouest et la plaine de Bizerte-Mateur à l'est, et disposant des caractéristiques et des modes de production prescrits par le cahier des charges».



Budget Education

Onze jours plus tard, le 23 octobre, le ministère accordait le même privilège à l'«huile de lentisque pistachier de Kroumirie-Mogods».

Les cahiers des charges afférents aux deux produits ont été publiés en même temps. Il y est indiqué que le bénéfice de l'appellation d'origine contrôlée pour chacun des deux produits «est soumis à la législation et à la réglementation en vigueur, et notamment la loi n° 99-57 du 28 juin 1999, relative aux appellations d'origine contrôlée et aux indications de provenance des produits agricoles, et ses textes d'application, et aux dispositions du présent cahier des charges».

Le cahier des charges précise les conditions administratives (déposer à la direction générale de la production agricole au ministère de l'Agriculture, ou au Commissariat régional au développement agricole du gouvernorat de Jendouba, deux copies du cahier des charges dûment signées sur toutes les pages, en gardant une copie visée par l'administration, à présenter à chaque demande de l'administration, paiement de la contribution requise conformément aux dispositions du décret n° 2008-827 du 24 mars 2008), techniques et organoleptiques (1 et 2).

Le miel de bruyère de Kroumi-

rie-Mogods est un miel provenant de nectars butinés par les abeilles sur les associations végétales spontanées et naturelles de bruyère de la région de Kroumirie-Mogods.

L'AOC est accordée à deux variantes : le miel de bruyère de printemps composé principalement de bruyère arborescente (Erica Arborea) et le miel de bruyère d'automne composé principalement de bruyère à nombreuses fleurs (Erica multiflora).

La récolte des deux variantes a lieu deux fois par an : mai et juin pour le miel "Bruyère de Printemps" et décembre et janvier pour le miel "Bruyère d'Automne". L'huile de lentisque pistachier de Kroumirie-Mogods est une huile extraite des fruits des arbustes de lentisque pistachier de la région de Kroumirie-Mogods. Sa récolte a lieu entre la moitié du mois de novembre jusqu'à la fin du mois de janvier.

Ces deux produits sont les derniers en date à rejoindre le club de ceux ayant déjà décroché une AOC, parmi lesquels figurent les Figues de Djebba, l'Huile d'olive de Teboursouk, la Pomme de Sbiba, la Grenade de Gabès, l'Huile d'olive de Monastir, Deglet Ennour tunisienne, la menthe El Ferch et des vins.

Moncef Mahroug

Le ministre de l'Éducation, Fathi Sellaouti, n'est pas satisfait du projet de budget réservé à son ministère pour l'exercice 2021, car il ne répond pas aux besoins minimums du secteur, en termes de ressources humaines et d'investissement.

Sellaouti a indiqué que le projet de budget du ministère pour l'année 2021 est estimé à 6,728 milliards de dinars contre 6,509 milliards de dinars en 2020, une augmentation principalement destinée aux rémunérations.

Le ministre a d'autre part, indiqué que le développement du système éducatif nécessite une révision du temps scolaire, soulignant, à ce propos, que le nombre d'heures d'enseignement par semaine en Tunisie est le plus élevé dans le monde (36 heures), alors que le nombre de semaines d'études est le plus faible.



Economie sociale et solidaire

Pourquoi les textes d'application ne sont toujours pas publiés?

Par l'effet de l'instabilité politique, les gouvernants qui se sont succédé à la tête du pays depuis 2011 ont traîné du pied avant d'adopter des lois pourtant d'une extrême urgence pour le pays et à remettre sans cesse à plus tard la publication de leurs textes d'application.

Conséquence : **plusieurs années s'écoulent pour pouvoir disposer et appliquer dans les règles de l'art une loi en Tunisie, contre seulement quelques mois dans les pays développés.**

Le cas de la loi sur l'Economie sociale et solidaire (ESS),

branche de l'économie qui concilie activité économique et équité sociale appelée également « Tiers secteur », est édifiant à ce propos.

Cette loi sur laquelle on a commencé à réfléchir en 2012 et retenue par le 13ème plan de développement (2016-2020) parmi les trois composantes du futur modèle de développement, aux côtés de l'économie verte et de l'économie numérique, n'a été soumise au Parlement qu'au début du mois décembre 2019 avant d'être adoptée par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), le 17 juin 2020.

Au regard des multiples avan-

tages qu'elle favorise en matière de création d'emplois (plus de 300 000) et d'impulsion de l'investissement local à travers la création de milliers d'entités de services et de production, les textes d'application de cette loi auraient dû, six mois après, bénéficier de la priorité absolue.

Malheureusement, le comité de pilotage interdépartemental constitué juste après l'adoption de cette loi n'a pas beaucoup avancé dans l'élaboration des textes d'application.

De petites avancées...

Selon nos informations, seuls deux à quatre articles seront



prêts vers début janvier 2021, notamment celui qui définit les critères et conditions à réunir pour obtenir l'autorisation nécessaire afin de bénéficier de la dénomination «société d'économie sociale et solidaire (SESS)» ; les SESS étant désormais de nouvelles entreprises encadrées juridiquement, fiscalement et sur le plan organisationnel.

Objectif : avec cette autorisation-reconnaissance légale, les sociétés bénéficiaires peuvent accéder aux avantages financiers et fiscaux institués par la loi sur l'ESS et être immatriculées dans le Registre national des entreprises (RNE).

Par effet d'entraînement, les structures qui opèrent actuellement au nom de l'économie sociale et solidaire (groupements mutuels, sociétés mutuelles de services agricoles, coopératives...) et qui ne sont pas enregistrées au RNE bénéficieront de cette nouvelle disposition d'enregistrement.

Le comité chargé d'élaborer les textes d'applications de la loi sur l'ESS a enregistré une avancée au niveau de la création d'un Conseil supérieur de l'Economie solidaire et sociale, une structure devant relever de la présidence du gouvernement.

Ce conseil aura pour mission de suivre et d'évaluer les projets, de préparer des lois et des grandes

orientations du secteur.

A quand les autres articles... ?

Par ailleurs, ce comité de pilotage accuse un important retard majeur au sujet de deux articles lesquels ne seraient fin prêts que dans deux ans. Le premier concerne la création d'une institution (agence, comité, office...) qui doit prendre en charge la gestion et l'organisation de l'ESS. Cette structure devant bénéficier de la personnalité juridique, de l'indépendance administrative et financière.

Le second a trait à la création d'une banque spécialisée dans le financement de l'ESS.

Accompagner les lois par leurs textes d'application

L'ESS, qui représente actuellement 1% du PIB, pourrait apporter une réponse appropriée à l'incapacité du secteur public de recruter et du secteur privé de créer des entreprises.

Mieux, l'économie sociale et solidaire a pour vertu de s'accommoder avec les récessions économiques et d'intervenir là où les secteurs public et privé ne peuvent pas le faire.

La question qui se pose dès lors est de s'interroger sur les véritables motifs qui empêchent le gouvernement à accélérer l'éla-

+2000 écoles connectées

Plus de 2.200 établissements scolaires seront connectés au réseau « WIFI » (Internet), dans le cadre du programme du gouvernement électronique pour renforcer « la transition numérique des services administratives rendus aux citoyens » (Gov-Tech), a fait savoir, vendredi 20 novembre, le ministre des Technologies de la communication et de la Transformation numérique, Mohamed Fadhel Kraiem.

boration des textes d'application de cette loi, qualifiée par certains de "salutaire" pour les ruraux, les artisans et les diplômés sans emploi.

Pour notre part, nous pensons qu'il est temps pour ne soumettre au Parlement que des lois accompagnées de leurs textes d'application. C'est seulement à cette condition qu'on mesurera la bonne foi et le degré de crédibilité des initiateurs de lois.

Abou SARRA



Agriculture

Des pépins et des solutions

Confrontés, en cette période automnale, à un déficit pluviométrique aigu et à la cherté du fourrage par l'effet de la spéculation et de l'importation des intrants, les éleveurs tunisiens sont dans une situation très difficile. Au regard de l'augmentation du coût de production généré par les facteurs précités, plus de 15% officiellement, les éleveurs du pays risquent soit de vendre leur cheptel, soit d'abandonner leur activité.

Cette situation n'est d'ailleurs pas conjoncturelle, elle devient structurelle. Pour ne citer qu'un chiffre officiel édifiant concernant l'élevage bovin, entre 2016 et 2019, le nombre de bovins est passé de 450 000 à 400 000, soit une baisse de 50 000 dont 30 000 pour la seule année 2019.

Tout le monde se rappelle du trafic de bovins qui a eu entre la Tunisie et l'Algérie au temps du gouvernement Youssef Chahed.

Les astuces des spéculateurs

« A l'origine de cette situation, la spéculation et l'absence de contrôle », martèle le président de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP), Abdelmajid Zaar.

D'abord les spéculateurs qui ont pour habitude d'acheter, en grandes quantités, le fourrage (paille, orge....) durant les périodes de production, de les stocker, et de le revendre,



Echanges commerciaux

Les échanges commerciaux de la Tunisie avec l'extérieur ont enregistré en volume (prix constants) une baisse de 13,9% à l'exportation et de 17,6% à l'importation, au cours des dix premiers mois de l'année 2020 par rapport à la même période de l'année 2019, selon une note sur le « Commerce extérieur aux prix constants base 2015 octobre 2020 » publiée jeudi 19 novembre par l'INS.

ensuite, aux prix forts durant les périodes de sécheresse.

Toujours d'après l'UTAP, les prix peuvent atteindre le triple et le quadruple du prix conventionnel lors des déficits pluviométriques. L'autre forme de spéculation, évoquée dans les médias par Mnaouar Sghaier, directeur de l'Unité de production animale à l'UTAP, consiste en la conversion des grossistes de fourrages, notamment de l'orge fourrager et du son d'avoine, en détaillants avec comme corollaire la transgression de la règle de la concurrence et la pratique de prix élevés, ce qui nuit considérablement aux détaillants et à l'utilisateur final, l'éleveur.

Les éleveurs du centre et du sud, qui représentent 65% du total des éleveurs, sont les plus lésés en raison de l'aridité de cette zone et de la faiblesse de la moyenne pluviométrique annuelle estimée entre 100 et 300 millimètres ; le nord étant mieux arrosé avec une moyenne de 400 à 500 mm.

Les aliments fabriqués en Tunisie ne sont pas conformes aux normes

La triche au niveau de l'industrialisation des aliments composés pour bétail, camélidés et volailles est citée également comme une autre forme de spéculation. L'industrie des aliments composés pour animaux assure 25% des

besoins du pays en alimentation animale, les 75% restants étant des fourrages cultivés localement.

La Tunisie importe en devises les intrants (grains, vitamines...) des aliments préparés industriellement à base de céréales fourragères compensées : maïs, soja, sorgho, avoine, orge... Les 150 industriels du pays spécialisés dans ce domaine devaient mélanger ses intrants, entre autres, avec de l'orge et de la paille pour produire ces aliments. Malheureusement, les aliments fabriqués en Tunisie ne répondent pas aux normes internationales en matière de qualité nutritive, aux dires de certains spécialistes. Ils seraient en deçà en raison de l'absence de contrôle administratif et des surcoûts générés à l'import par la dépréciation du dinar vis-à-vis de l'euro et du dollar. Seules les grosses entreprises, voire les holdings, sont contrôlées parce qu'elles sont bien structurées. En contrepartie, ces mêmes holdings ont, de fait, le monopole d'importer les intrants.

Consciente des dérapages, l'administration a imposé, depuis 2007, aux industriels un cahier des charges strict dont l'obligation de disposer d'un entrepôt d'environ 3 000 mètres carrés pour exercer cette activité.

L'effet ne s'est fait pas attendre. Le

nombre des unités spécialisées dans ce domaine a régressé d'un millier, au départ à 150 actuellement. Cela n'a pas empêché que, sur le terrain, la triche prolifère.

D'après les procès-verbaux des rares contrôles effectués par les services des ministères de l'Agriculture et du Commerce, cette triche est généralement perceptible à travers la non-correspondance, voire la non-conformité de la composition de l'aliment affichée sur l'embal-

lage et le contenant.

Des pistes à explorer

Pour remédier à toutes ses problématiques auxquelles sont confrontés les éleveurs, les experts recommandent l'exploitation de nouvelles variétés de fourrages. Au nombre des suggestions, figurent la création d'une usine de bouchons de luzerne (fourrages déshydratés pour l'alimentation des animaux de ferme), l'intensification de la culture des légumineuses fourragères (fève égyptienne...), l'exploitation de la figue de barbarie disponible en grande quantité en Tunisie et la valorisation des restes des cultures industrielles telles que la bette-

rave à sucre.

Ces mêmes experts font une mention spéciale pour le tourteau de colza, produit dérivé de la plante du colza. Introduite en 2015 par le groupe agro-industriel, la Rose Blanche, la culture du colza ne cesse de se développer en Tunisie. Pour preuve, la superficie réservée à cette culture de rotation est passée de 515 hectares en 2015 à 8 500 en 2018 et à 1 2000 hectares en 2019.

A noter que la production collectée par la Rose Blanche devait être triturée, ensuite, par l'entreprise Carthage grains. Cette société fait de la trituration des grains de colza et produit le

tourteau de colza, produit dédié à l'alimentation animale en raison de sa forte teneur en protéines et de son apport en phosphore.

Au niveau des incitations, syndicats (UTAP, Synagri...) et experts recommandent au gouvernement de compenser la culture des fourrages verts dont particulièrement le colza, de mettre en place des mécanismes devant aider les éleveurs à construire des entrepôts dédiés au stockage des fourrages verts et de les accompagner à travers tous les stades de production (assistance technique, vulgarisation, management commercial...).

Abou SARRA





Covid-19

Les ouvriers du bâtiment dans la tourmente

Surpris par le confinement, les ouvriers du bâtiment, venant souvent de régions de l'intérieur, ont eu à faire face à deux problèmes principalement : la difficulté de rentrer chez eux et la privation de leurs salaires.

Quand le bâtiment va tout va, a-t-on l'habitude de dire. Et cela en premier pour les travailleurs de ce secteur important pour toute économie. Mais «avec chaque crise, les disparités et les

problèmes socio-économiques remontent de nouveau à la surface», observe l'auteur de l'étude «Tunisie : Conséquences de la pandémie sur les ouvriers de bâtiment - Le confinement entre mesure gouvernementale et réalité vécue». Et cela n'a pas raté avec la pandémie Covid-19 et la proclamation du confinement sanitaire général en Tunisie qui «ont provoqué l'arrêt d'activité de nombreux ouvriers dans la plupart des secteurs. Cela a engendré une détérioration de

leur situation économique et la remise de leurs causes et situation sur la table des débats».

Pour relever et analyser les conséquences de cette double peine sur les ouvriers du bâtiment, le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) a fait réaliser une étude coordonnée par Sofiane Djaballah, chercheur dans le domaine social et coordinateur de ce think tank, et Haythem Maddouri, ingénieur de son état.



Union africaine

Ces ouvriers ont été confrontés à trois problèmes : la difficulté, voire l'impossibilité de rentrer chez eux après la proclamation du confinement, eux dont la majeure partie vient de régions de l'intérieur ; la privation de leur rémunération, et le nonaccès aux aides décidées par l'Etat pour aider les franges les plus fragiles de la population à faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

Des contraintes...

Le problème du transport, d'abord. Le décret gouvernemental interdisant les déplacements durant la période de confinement s'est transformé en ce qui ressemble à une «grande incarcération». Ne pouvant rester sur les lieux de travail en raison des conditions difficiles de logement sur les chantiers, ceux-ci ont été contraints «à des opérations de "harga" (migration clandestine) pendant les premiers jours de ce confinement imprévu. Les premiers à être lésés par cette décision sont bien évidemment et bien souvent les ouvriers nomades», souligne l'étude.

La privation de la rémunération, ensuite. Les ouvriers interrogés se sont plaints de ne pas avoir perçu leur salaire du mois de mars parce que leur employeur a bloqué les salaires «pour économiser les liquidités en prévision du développement imprévisible de la situation, abandonnant ses

ouvriers et son personnel en proie aux difficultés, démunis face à la pandémie».

Enfin, l'impossible accès des ouvriers du bâtiment aux aides aux sinistrés promises par le gouvernement. Car les critères définis par les autorités et des pratiques détestables les en excluent.

Deux types de citoyens ont droit à ces aides : «les détenteurs des cartes de soins gratuits» et la catégorie considérée comme «fragile ou menacée par la pauvreté». Or, dans le premier cas, l'obtention de cette carte requiert du postulant, depuis l'époque révolue, le recours à des flagorneries auprès des "omda", d'une part, et rencontre, d'autre part, une bureaucratie haïssable dont les procédures exigent entre autres "une attestation de pauvreté" dont l'obtention demande parfois le paiement d'un pot-de-vin ou un "piston" (l'intervention de quelqu'un de bien placé dans l'administration). Nombreux sont ceux qui, pour cette raison, renoncent à s'enregistrer afin de préserver leur dignité et éviter l'humiliation, dénonce l'étude.

Et dans le second, peuvent en bénéficier les chefs de famille détenant la carte de soins au tarif bas (AMG 2) ou le "carnet jaune", -«c'est-à-dire qui ne sont affiliés à aucun autre régime de protec-

Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Othman Jerandi, a indiqué que l'Union africaine a infligé une sanction, du premier degré, à la Tunisie.

Cette sanction consiste en l'interdiction, à la Tunisie, de prendre la parole dans les réunions de l'Union africaine pour une période de six mois, pour n'avoir pas payé sa contribution au titre de l'année 2020.

«Nous n'avons pas été en mesure de payer la contribution de l'année en cours, étant donné que le ministère des Finances n'a pas versé au département des Affaires étrangères les fonds complémentaires requis».

tion sanitaire (CNRPS, CNSS, AMG1)»-, ou dont le revenu ne dépasse deux fois le SMIG, «soit 806 dinars pour une famille de cinq personnes».

Moncef Mahroug



200 dinars

Une prime mensuelle de 200 dinars sera accordée aux employés du secteur touristique qui se trouvent en chômage technique et aux guides touristiques, jusqu'à un retour à la normale.

Il a précisé que le gouvernement a accepté la proposition relative à la prise en charge par l'Etat de la cotisation patronale de la sécurité sociale, et ce au titre du 4eme trimestre de l'année 2020 et les deux premiers trimestres de l'année 2021, à condition de préserver les emplois et de continuer le versement des salaires.

Peut-on sauver le tourisme tunisien ?

Il serait tautologique de dire que secteur touristique est le secteur le plus impacté –sinon l'un des plus touchés- par la pandémie du coronavirus, sans doute parce qu'il implique plusieurs autres secteurs dans son fonctionnement (transport, commerce, agriculture, restauration...). C'est l'agence onusienne spécialisée, à savoir l'Organisation mondiale du tourisme, qui l'affirme.

C'est justement pour les dégâts causés par l'épidémie sur le secteur que la Fédération

tunisienne de l'hôtellerie (FTH) a convié aux journalistes à la présentation d'une étude d'impact sur le secteur qu'elle a commandée auprès du professeur Abdel Rahmen El Lagha, vendredi 20 novembre 2020, dans un hôtel –évidemment- à Tunis.

Quels chiffres sont à retenir, ils donnent le tournis : pas moins de 27 000 emplois directs seront perdus à la fin de cette année 2020 ; dans 6 familles sur 10, il y a un membre qui travaille dans

l'hôtellerie. Ici l'expression "emploi direct" a un sens profond, car le nombre des emplois indirects qui seront perdus risque d'être encore plus ahurissants. A souligner au passage que l'étude de M. El Lagha ne fait pas allusion aux emplois indirects, parce que ne dispose pas de chiffres réels en la matière, dira-t-il en substance.

Kiosque Numérique WMC

nouvelle version

► Des magazines, des Hors-séries, des Revues, des Documents et des eBook...

► Des nouvelles publications toutes les semaines...



Le Pr El Lagha soulignera avec regret que «... ces familles devraient vivre, désormais, en dessous du seuil de pauvreté ». Et ce en dépit de l'aide annoncée par le gouvernement en faveur du tourisme suite à cette crise sanitaire. Cependant, nombre de professionnels du secteur estiment nécessaire voire vital de mettre en place solutions structurelles pérennes, essentiellement financière des entreprises touristiques.

Et ce n'est pas spécifique à la Tunisie, puisque l'OMT pense qu'un retour à la normale de l'activité touristique ne sera pas possible avant 2023. Plus grave encore, l'Association internationale du transport aérien (IATA) annonce de son côté qu'une reprise du trafic aérien habituel n'est attendue qu'en 2024.

Ceci dit, notre professeur estime, de son côté, que toute prévision sur le secteur au-delà de 2021 est hasardeuse en ce sens que personne aujourd'hui n'est en mesure de dire avec certitude comment va évoluer cette maladie. Et nous pensons que l'avenir risque, malheureusement, de lui donner raison, mais si de gros espoirs existent concernant un vaccin dans les prochains mois.

Pour sa part, dans un document qui nous a été distribué, la FTH, tout indiquant «... apprécier à leur juste valeur les mesures gouvernementales à court terme annoncées lundi 16 novembre 2020 et destinées à préserver les emplois et la pérennité des entreprises », appelle « à une promulgation rapide des textes d'application et à la mise en place

de procédures simplifiées, vue la nécessité urgente et la gravité de la crise du secteur ». Et elle cite entre autres les dernières statistiques de l'Office national du tourisme tunisien (ONTT) qui font état d'une décroissance de plus de 80% de l'activité touristique à fin octobre par rapport à 2019.

La question est de savoir si le gouvernement a la volonté et surtout s'il a les moyens financiers de venir en aide à ce secteur certes vital, mais qui n'est hélas pas le seul dans cette situation en Tunisie aujourd'hui. En somme, peut-on et doit-on sauver le tourisme tunisien ? Une question à 10 millions de touristes !

TB

Banques

2 milliards de dinars de crédits d'appui aux entreprises



Les banques ont accordé aux entreprises des crédits d'appui de 2 milliards de dinars, à fin octobre 2020, pour les aider à faire face aux impacts du Covid-19, a fait savoir le président de l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), Mohamed Agrebi.

Intervenant, vendredi, lors d'une séance d'audition avec les membres de la Commission des finances et de la Planification relevant de l'ARP, Agrebi a précisé que cette enveloppe a été mobilisée en faveur des entreprises

en dehors de la ligne fournie par la société tunisienne de garantie (SOTUGAR). " Dans le cadre de la ligne de garantie SOTUGAR, les banques ont accordé, jusqu'à la fin du mois d'octobre 2020, des crédits de soutien aux entreprises qui s'élèvent à 560 millions de dinars", a-t-il encore précisé.

Evoquant la question du report des échéances de crédits accordés en faveur des entreprises, le responsable a indiqué que ces crédits ont totalisé jusqu'au 30 septembre 2020, 4,6 milliards de dinars et 5 milliards de dinars pour les particuliers. Agrebi a, également, plaidé pour le renforcement des mécanismes d'incitation à l'investissement, qui reste un élément fondamental pour créer la croissance et la relance de l'économie tunisienne. De son côté, le membre de l'APTBEF, Ahmed Karam a mis l'accent sur la nécessité de réviser les articles 24 et 25 du projet de loi de finances 2021(PLF 2021) et de maîtriser la compensation, qui doit être orientée vers ceux qui en ont réellement besoin.

Par ailleurs, Karam propose que la mesure annoncée dans l'article 22 du PLF 2021 soit appliquée sur 3 ans (2021-2023) afin de permettre la relance du secteur immobilier.

L'article 22 du PLF 2021 accorde une réduction mensuelle de 100 dinars sur l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques) (au titre de leurs traitements, salaires, émoluments, indemnités ainsi que les pensions et rentes viagères), pour l'année prochaine, lors de l'achat d'une habitation dont le financement est fait dans le cadre des contrats de vente Murabaha ou par prêt bancaire.

Par ailleurs, il a appelé à la réactivation de la mesure de mise en place de caisses enregistreuses, dans le cadre de sa lutte contre l'évasion fiscale. Pour financer le déficit budgétaire, il a estimé qu'il est possible d'émettre un emprunt obligataire pour les tunisiens et les entreprises d'un milliard de dinars.

Cuir et chaussure, un secteur à bout de souffle



La crise due au coronavirus risque de porter le coup de grâce au secteur des industries du cuir et de la chaussure (ICC), déjà en difficulté en raison des problèmes financiers et de l'absence de mesures adéquates, a déclaré Chokri Najjar, directeur des Stratégies et de la communication du Centre national du cuir et de la

chaussure (CNCC).

"Si nous devons continuer sur cette lancée, les entreprises opérant dans le secteur des ICC vont finir par mettre la clé sous la porte", a-t-il affirmé dans une interview accordée à l'Agence TAP.

A fin octobre 2020, le secteur compte 224 entreprises, dont 7% ont déjà mis la clé sous la porte, a-t-il indiqué, ajoutant "qu'entre 5 et 8 000 emplois ont déjà disparu, depuis mars 2020". De même, le nombre d'artisans a enregistré une baisse passant de 15.000 avant la Révolution de 2011, à seulement 3.000 actuellement à cause des répercussions de la Covid-19 et de l'absence de visibilité.

S'agissant des exportations, les performances du secteur n'ont pas échappé aux retombées de la pandémie et du confinement général, avec une baisse de 28,6%, au cours des 9 premiers mois 2020, soit 911,6 millions de dinars (MDT), contre 1,277 milliard de dinars enregistrés durant la même période de l'année 2019. Les importations ont connu le même rythme descendant (-30%), au cours des 9 premiers mois 2020, pour se situer à 619,4 MDT.

Un marché local envahi par les importations illégales

Najjar a souligné qu'en 2019, la



demande de la consommation locale en chaussures a été évaluée à près de 40 millions de paires par an, sachant que la production locale ne couvre que 47% du marché dont 30% fabriquée par les artisans et 17% provenant de la production industrielle.

D'après les résultats d'une nouvelle enquête élaborée par le CNCC sur l'impact de la pandémie du coronavirus sur la situation des entreprises du secteur ICC, près de 80% de la demande locale est assurée à partir de l'importation, dont 65% proviennent des importations illégales et la commercialisation des chaussures de fripe.

Cette proportion illustre, selon lui, " l'ampleur du circuit informel et explique les répercussions de la pandémie sur le secteur en termes de fermetures d'entreprises et de suppression d'emplois ". Pour le responsable, l'impact de l'interruption de la production pendant le confinement et l'absence de mesures exceptionnelles en faveur des entreprises pour faire face à la pandémie, expliquent la grave crise qui gangrène le secteur.

"Face à cette situation, le taux d'endettement des artisans et des petites et moyennes entreprises est actuellement estimé à 80% et un grand nombre d'artisans et entreprises ont cherché à vendre

leurs biens pour rembourser leurs dettes", a révélé la même enquête du CNCC.

Pour remédier à la situation actuelle du secteur, le responsable a souligné que le CNCC, en collaboration avec la Fédération nationale de cuir et chaussures, ont appelé à suspendre les poursuites judiciaires contre les entreprises et les artisans endettés auprès de la CNSS et les bureaux de la recette des finances. Il s'agit également d'intervenir auprès des instances compétentes pour rééchelonner ces dettes avec exonération du paiement des pénalités de retard.

Ils ont, en outre, plaidé pour une application rigoureuse de la loi interdisant l'importation et la commercialisation des chaussures usagées, et à assurer le fonctionnement des commissions régionales chargées du contrôle de l'importation illégale, outre le renforcement des opérations de contrôle technique à l'importation et la soumission des importations de chaussures à un cahier des charges à l'instar des articles médicaux, des pneus, du mobilier et la céramique.

Le CNCC et la fédération ont mis l'accent sur la nécessité d'une intervention auprès de la Banque tunisienne de solidarité (BTS) pour accorder aux artisans et PME des crédits de 10 mille dinars afin de les aider à surmonter leurs

Inéquitable et inégalitaire

Une étude publiée vendredi 20 novembre par le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) et réalisée en partenariat avec Avocats Sans Frontières vient de révéler que 83,6% des jeunes considèrent que la société tunisienne est inéquitable et 83,1% pensent qu'elle est inégalitaire.

Dans le cadre de cette étude intitulée : pensée sociale et résonances avec l'extrémisme violent, un questionnaire a été établi auprès de 805 jeunes (entre 18-30 ans) issus de quatre quartiers du grand Tunis : Kabaria, Sidi Hassine, El Mourouj et El Menzah et trois focus groupes avec des jeunes de ces quartiers. Le choix des quartiers a été fait avec l'objectif de travailler sur deux types de quartiers structurés et non structurés de Tunis.

difficultés financières.

Autre recommandation exprimée

par les professionnels, exonérer les importateurs du paiement des droits de douanes appliqués à l'importation des composants et intrants nécessaires pour le secteur des industries du cuir.

Une étude stratégique du secteur ICC à l'horizon 2030

Malgré la situation difficile du secteur, des opportunités de relance existent, révèle une étude stratégique finalisée en mars 2020 et approuvée par le comité de pilotage en juin 2020. Cette étude a proposé une vision pour le développement de l'industrie tunisienne du cuir et de la chaussure intitulé : " Disposer, à l'horizon de 2030, d'un secteur ICC compétitif sur le marché local et à l'export, basé sur une offre de produits diversifiée et une valeur ajoutée plus importante ".

Les principaux objectifs de cette vision visent à développer les exportations du secteur ICC pour atteindre environ 1 milliard d'euros en 2030, à augmenter la part de la Tunisie sur le marché de l'UE pour les chaussures qui devra passer de 1,8% (2017) à 2,5% en 2030 et à créer plus de 20 mille emplois à l'horizon 2030, soit une hausse du nombre d'emplois de plus de 50%.

Il s'agit, également, d'améliorer la valeur ajoutée de la filière, renforcer la part de la production locale sur le marché intérieur et diversifier les exportations en renforçant le positionnement de la Tunisie sur les marchés à fort potentiel.

Pour atteindre ces objectifs, les orientations stratégiques

à adopter, selon cette étude, consistent à favoriser une concurrence loyale sur le marché local, améliorer la compétitivité des entreprises sur ce même marché et à l'export, développer et diversifier les exportations et promouvoir l'image de l'industrie locale sur le marché intérieur et à l'étranger, outre l'amélioration du dispositif d'appui au secteur et du cadre réglementaire.

Un plan d'action pour la période 2020-2024 a été élaboré, également, moyennant une enveloppe estimée à 261 millions de dinars dont 96 MDT à la charge de l'Etat et 165 MDT à la charge du secteur privé. Ce plan comporte une cinquantaine de mesures à mettre en œuvre à court, moyen et long termes pour garantir la relance du secteur.





Des dattes à des prix accessibles

Le DG du Groupement Interprofessionnel des Dattes, Samir Ben Slimane a indiqué, samedi, qu'il sera question au titre des années à venir de commercialiser les dattes à des prix qui ne dépassent pas les 6 dinars le kilo.

Dans un entretien accordé à l'agence TAP, Ben Slimane a fait savoir que l'offre sera supérieure à la demande, au cours des prochaines années, face à l'augmentation de 30 mille hectares des surfaces de culture du

palmier dattier à Kébili et à des prévisions d'une récolte record de pas moins de 400 mille tonnes à l'horizon 2025.

Même si cela va rendre complexe l'opération de l'écoulement de la production, il n'en demeure pas moins que les efforts doivent se concentrer sur la diversification des marchés exportateurs et la promotion du marché local.

Selon le responsable, cette stratégie visant à rendre les prix des

dattes accessibles auprès des citoyens prévoit de restructurer les groupements interprofessionnels dans les zones de production, notamment, à travers la création de coopératives.

Elle vise également, a-t-il ajouté, à assurer une meilleure organisation des circuits de distribution dans les zones de production et à privilégier les circuits courts afin de promouvoir le marché local.

Il s'agit aussi de développer le



Cyberattaques +20%

Le nombre de cyberattaques subies par la Tunisie, au cours de la période de la Covid-19, a augmenté de 20%, d'où la nécessité d'un mécanisme pour faire face à ce phénomène, a fait savoir le ministre des Technologies de la communication et de la Transformation numérique, Mohamed Fadhel Kraiem.

Des grandes sociétés ont été victimes de ces cyberattaques et subissent à ce jour leurs conséquences, a-t-il ajouté lors d'une séance d'audition tenue, vendredi 20 novembre, par la Commission de l'industrie, de l'énergie, des ressources naturelles, de l'infrastructure et de l'environnement, relevant de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP).

D'après Ben Slimane, le ministère de l'Agriculture est intervenu pour aider les petits agriculteurs en mettant en œuvre un programme de stockage de 20 mille tonnes

lien direct entre les producteurs et consommateurs, souligne-t-il, rappelant que la consommation moyenne de dattes, en Tunisie, est estimée à 5 kilos, annuellement, contre 15 kilos en Algérie.

Une production en hausse malgré les difficultés que connaît le secteur

S'agissant de la saison de récolte actuelle, Samir Ben Slimane a fait savoir que la production a atteint actuellement 345 mille tonnes dont 283 mille tonnes de " deglet Nour " contre 331 mille tonnes la saison écoulée.

"Malgré les difficultés que connaît le secteur, nous avons réussi à réaliser une augmentation de 4% au niveau de la production et de 6% pour ce qui est de la récolte de " Deglet Nour " ", a-t-il précisé.

Et de faire remarquer que la qualité des dattes a été impactée par la hausse des températures de septembre à octobre, soulignant que le pourcentage des dattes de qualité haute gamme et moyenne gamme représente respectivement 30% et 50% de la production.

En ce qui concerne la cueillette, Ben Slimane a indiqué que l'état d'avancement de cette opération a atteint 85% à Tozeur et 70% à Tozeur, ajoutant que ces deux régions sont les plus productrices de dattes à l'échelle nationale.

Pour ce qui est de la cueillette

de dattes sur pied, l'état d'avancement de cette opération a atteint près de 60% contre 75% la saison écoulée.

Problème de l'effondrement des prix

Samir Ben Slimane a fait remarquer qu'une baisse des prix entre 20 et 30% sera enregistrée cette saison surtout au niveau des producteurs, par rapport à la dernière saison.

D'après lui, les intervenants ont prévu que cette nouvelle saison connaîtra plusieurs difficultés, notamment au niveau de la commercialisation à cause de la stagnation du stock (près de 20 mille tonnes) ainsi que la réticence des exportateurs à acheter des dattes depuis le mois de juin, comme tout autre saison, ce qui a influé directement les petits producteurs.

Cette situation a poussé les petits agriculteurs à vendre leur récolte à des prix très bas pour faire face aux dépenses de la production et obtenir une liquidité financière.

Un important nombre de petits producteurs dans les gouvernorats de Kébili et Tozeur ont observé des mouvements de protestation pour exprimer leur refus de cette situation caractérisée par la régression de leurs revenus la baisse considérable des prix.

durant deux mois sans contrepartie, outre la prise en charge 50% du coût de stockage pour les deux mois suivant.

Les agriculteurs ont également bénéficié d'une aide de 500 millimes pour acquérir des caisses plastiques et une autre aide pour obtenir des crédits saisonniers auprès de la Banque Tunisienne de Solidarité, à raison de 1,2 MD.

Néanmoins l'affluence des agriculteurs n'était pas au niveau requis, selon l'interlocuteur, car les petits agriculteurs ont recouru à la vente de leur production pour éviter l'effondrement des prix.

Un début de saison d'exportation normal

L'objectif recherché pour cette saison de l'exportation, selon Ben Slimane est d'atteindre 130 mille tonnes, alors que le manque de visibilité au niveau des marchés internationaux à cause de la crise de coronavirus et de l'annulation des salons à vocation alimentaire, posent des problèmes.

Et malgré cela, la Tunisie est parvenue à exporter plus de 13,6 mille tonnes additionnelles d'une valeur de 91 MD jusqu'au 13 novembre 2020, contre 12,9 mille tonnes d'une valeur de 81MD, durant la même période de l'année dernière.

Les pays européens restent la destination principale pour les dattes tunisiennes. Mais la Tunisie est allée au-delà de la sphère traditionnelle, en s'orientant d'une manière exceptionnelle pour exporter ses produits vers les pays asiatiques, dans le cadre des préparatifs du mois de ramadan prochain.

En plus, la saison de l'exportation vers le marché maghrébin commencera à partir du 1er décembre 2020, Les prévisions tablent sur près de 25 mille tonnes de dattes cers ce marché.

Un programme spécifique pour le mois de Ramadan

Dans le cadre des préparatifs du mois de Ramadan, un programme spécifique sera mis en œuvre en collaboration avec le ministère du Commerce pour fournir des quantités (non fixées) et les vendre à des prix raisonnables auprès des consommateurs tunisiens.

Il prévoit d'exposer dans les grandes surfaces commerciales et dans les marchés de grandes quantités de dattes avec la possibilité d'organiser une opération pilote pour la vente des dattes dans le cadre de l'initiative de la vente du producteur au consommateur selon les exigences de la situation sanitaire.

WEBMANAGERCENTER



AUDIENCE WMC PORTAIL
(2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien

CSP+, Cadres, Dirigeants...
associé à un ciblage large public
(depuis 2000)



« AgriPitch »

Trois jeunes agripreneurs, originaires du Kenya et du Nigeria, ont reçu, le 17 novembre dernier, 120 000 dollars américains au total en tant que lauréats du concours « AgriPitch » organisé par la Banque africaine de développement (www.AfDB.org).

La première lauréate, kenyane, est fondatrice d'une entreprise de transformation du manioc. Les deux autres sont nigériens, l'un cofondateur d'une start-up de transformation des aliments par les nouvelles technologies l'autre propriétaire d'une entreprise d'approvisionnement alimentaire

auprès de petits exploitants agricoles.

Le concours « AgriPitch » a permis à de nombreux jeunes entrepreneurs agricoles du continent de présenter leurs projets à un groupe d'experts et d'investisseurs, qui a sélectionné des lauréats classés dans trois catégories : « Start-up », « Start-up matures » et « Entreprises dirigées par des femmes ».

« J'étais tellement contente de l'annonce de mon nom ! », a réagi Elizabeth Gikebe, fondatrice de « Mhogo Foods » ([\[MhogoFoods.com\]\(http://www.MhogoFoods.com\)\) au Kenya, qui a remporté le prix de 20 000 dollars américains dans la catégorie des entreprises dirigées par des femmes. Ravie de n'avoir pas baissé les bras, Elizabeth Gikebe avait déjà présenté « Mhogo Foods » aux éditions 2018 et 2019 d'« AgriPitch ». Son entreprise apporte de la valeur à la production de manioc en transformant les tubercules pour en faire de la farine, d'en-cas au manioc \(repas léger\) et des aliments pour animaux sans gluten. « C'est avec beaucoup de persévérance qu'on arrive à obtenir ce qu'on recherche. C'est](http://www.</p></div><div data-bbox=)



bien la preuve que tout arrive au temps qui lui est propre », a-t-elle déclaré.

Le concours, organisé de façon virtuelle en raison de la pandémie de Covid-19, a reçu plus de 2 500 candidatures et 605 propositions en provenance de trente pays africains. Au total, 25 finalistes de douze pays ont été retenus. Les finalistes ont participé à un campus de deux semaines sur le développement des affaires, puis les neuf premiers ont obtenu une ultime chance de faire valoir leur projet devant un jury en ligne composé d'experts et d'investisseurs.

« On éprouve toujours une grande satisfaction lorsqu'on est choisi parmi une telle panoplie d'entreprises », a déclaré Ikenna Nzewi, lauréat dans la catégorie « Start-up », qui représentait Releaf (www.Releaf.Africa), une société technologique de pré-transformation d'aliments. Créée par des diplômés nigéro-américains des universités du MIT, de Yale et Duke et implantée à Uyo, au Nigeria, Releaf envisage de réserver son prix de 20 000 dollars à des investissements futurs.

« Nous avons confiance dans notre travail pour catalyser l'industrialisation dans l'agroalimentaire. C'est vraiment quelque chose d'excellent que de recevoir le soutien de la Banque africaine

de développement dans le cadre de ses « High 5 » (<https://bit.ly/3kUezm0>) dont l'une des priorités est l'industrialisation », a déclaré Ikenna Nzewi.

Pour Femi Aiki, PDG de Foodlocker (<https://bit.ly/35Q2Kcv>), lauréat du prix de 40 000 dollars dans la catégorie des « Start-up matures », ce financement de démarrage donne « un bon coup de vent dans les voiles » de son entreprise, soutient les petits agriculteurs en leur procurant des technologies pour produire des aliments comme les tomates et le poulet. « Avec ce prix, nous pouvons nous permettre d'acheter plus d'intrants. Nous disposons maintenant des fonds pour faire appel à davantage d'experts dans les chaînes de valeur qui peuvent soutenir les petits agriculteurs plus excentrés. Cet argent aidera l'entreprise à obtenir de bons résultats », a-t-il expliqué.

Le concours « AgriPitch » s'est tenu dans le cadre du 4ème Forum des jeunes agripreneurs africains (AYAF, l'une des plateformes les plus porteuses pour la jeunesse dans les start-up agricoles), organisé par la Banque africaine de développement. Ce forum a débuté le 3 novembre avec des webinaires hebdomadaires et s'est achevé par la cérémonie de remise des prix d'AgriPitch.

« Le programme « ENABLE Youth » de la Banque africaine de déve-

Budget Affaires sociales +20%

Le projet du budget du ministère des Affaires sociales au titre de l'année 2021 prévoit une augmentation de 19,86% par rapport à 2020 pour se situer à 1,955 milliard de dinars contre 1,631 milliard de dinars au cours de l'année écoulée.

665 millions de dinars seront consacrés aux subventions accordées aux familles démunies, et alors que 500 millions de dinars iront au financement des Caisses sociales au titre d'une contribution du budget de l'Etat, outre un montant de 155,5 millions de dinars pour le réajustement systématique des pensions.

veloppement vise à autonomiser les jeunes à chaque étape de la chaîne de valeur agroalimentaire en tirant parti des compétences, des technologies et d'approches de financement nouvelles et

innovantes, pour leur donner les moyens de créer des PME viables et rentables », a expliqué Edson Mpyisi, coordinateur du programme ENABLE Youth et responsable du concours.

En Afrique, les PME, qui représentent 90% des entreprises et 70% de l'emploi, sont les moteurs de la croissance économique. « Avec AgriPitch, la Banque entend soutenir des jeunes ambitieux, créatifs, habiles sur le plan des technologies et animés d'un esprit d'entreprise, visant à créer des PME rentables pour une Afrique prospère et inclusive », a ajouté Edson Mpyisi.

En collaboration avec des partenaires, dont Onu-Femmes, l'Initiative des dirigeants africains pour la nutrition, et AFAWA

(Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique), les prix des lauréats et des finalistes du concours 2020, organisé par le Forum AYAF et AgriPitch, ont été décernés aux participants suivants :

Start-up matures

- Lauréat : Femi Aiki, Foodlocker, Nigeria (40 000 dollars)
- Finaliste : Noel N'Guessan, Lono, Côte d'Ivoire (20 000 dollars)

Entreprises dirigées par des femmes

- Lauréate : Elizabeth Gikebe, Mhogo Foods, Kenya (20 000 dollars)

- Finaliste : Oluwaseun Sango-leye, Baby Grubz, Nigeria (10 000 dollars)

Start-up

- Lauréat : Ikenna Nzewi, Releaf, Nigeria (20 000 dollars)
- Finaliste : David Matsiko, Bringo Fresh, Ouganda (10 000 dollars)

Outre les prix allant au financement de base de leur entreprise et le bénéfice d'un mentorat, les lauréats d'AgriPitch seront conviés à participer au « DealRoom » en ligne d'AYAF, qui met en relation des entreprises africaines dirigées par des jeunes ouverts à des investisseurs internationaux.



Devises, Taux, Indicateurs

Cours moyens des devises cotées en Dinar Tunisien

24/11/2020

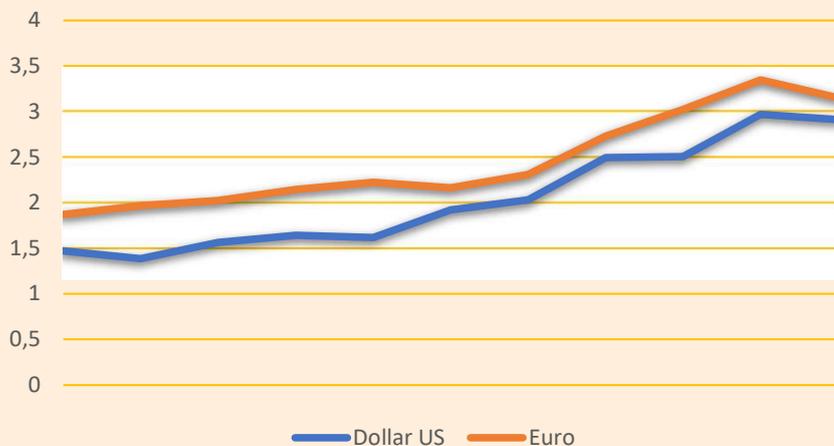
MONNAIE	SIGLE	UNITÉ	VALEUR
DINAR ALGÉRIEN	DZD	10	0,2137
DOLLAR CANADIEN	CAD	1	2,0982
DOLLAR DES USA	USD	1	2,7412
LIVRE STERLING	GBP	1	3,6515
YEN JAPONAIS	JPY	1000	26,2158
DIRHAM MAROCAIN	MAD	10	3,0124
FRANC SUISSE	CHF	10	30,0666
EURO	EUR	1	3,2525
DINAR LIBYEN	LYD	1	2,0245
Yuan Chinois	CNY	1	0,4171

Cours moyens à terme en Dinar Tunisien

PERIODE	USD	EUR
3 MOIS	2,7856	3,3091
6 MOIS	2,8273	3,3651

Cours de devises en dinar Tunisien

Evolution Mai 2010 - 2020



6,04%

TMM

24/11/2020



6,25%

TID

24/11/2020



6,30%

TMM

Octobre 2020



5,00%

TRE

Novembre 2020



21,444

Milliard

Avoirs en devise

24/11/2020

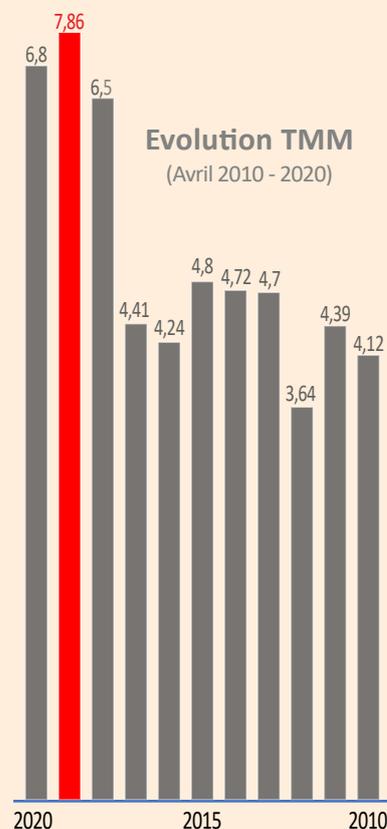


148

Jours

d'importation

24/11/2020





Projet de Loi de finances complémentaire 2020

Retour à la case départ

Retour à la case départ, pour le projet de la Loi de finances complémentaire (LFC) 2020, après que la Banque centrale de Tunisie (BCT) a conditionné l'octroi des fonds nécessaires pour combler le déficit budgétaire de l'Etat, par l'obtention d'une autorisation législative exceptionnelle de la part de l'ARP.

"Il semble que l'intervention de la BCT demeure toujours

nécessaire, ce qui impose de trouver une couverture légale à cette intervention", a fait savoir le gouverneur de l'institut d'émission, Marouen Abbasi, dans une correspondance adressée, vendredi, au président de l'ARP, deux jours après l'adoption de la nouvelle version du projet de la LFC par la commission des finances, de la planification et de développement (avec 11 voix pour et une voix contre).

Pour rappel, le gouvernement a retiré, le 30 octobre 2020, la première version du projet de LFC, pour révision, à la demande de la commission des finances. La nouvelle version dudit projet a été soumise le 13 novembre à l'assemblée. Abbasi a précisé, dans sa correspondance à l'ARP (le 18 novembre 2020), que bien que les amendements inclus dans la nouvelle version du projet de la LFC ont permis de réduire le



LFC 2020

Le déficit attendu pour l'année 2020 est estimé à 11,4% du PIB.

«Nous avons obtenu des emprunts d'une valeur de près de 800 millions de dinars auprès des banques locales, avec un taux d'intérêt de 9,4%», a-t-il indiqué dans ce cadre.

La Tunisie fera recours aussi, a-t-il ajouté, à des emprunts extérieurs s'élevant à 2,7 milliards de dinars, outre les financements qui seront obtenus par la Banque centrale de Tunisie, à hauteur de 3,5 milliards de dinars.

volume des emprunts internes, la mobilisation des ressources estimées, reste conditionnée par la capacité du système bancaire à injecter ces sommes, et ce, sans toucher aux équilibres macroéconomiques.

Réitérant que la BCT tient à soutenir le gouvernement pour faire face aux répercussions sans précédent de la pandémie de Covid-19, le gouverneur a indiqué que le financement du déficit budgétaire par l'achat de bons du Trésor assimilables (BTA), à long terme, dans le cadre des opérations du marché ouvert, sera en contradiction avec le cadre opérationnel et stratégique de la politique monétaire.

"Ces opérations relatives à l'achat de BTA à long terme, s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des objectifs de la politique monétaire et le rétablissement des équilibres sur le marché monétaire. Avec l'achat de ces BTA, le montant dû à la BCT, dans le cadre du marché ouvert, passera à 6,4 milliards de dinars, contre 3,6 milliards de dinars, actuellement, ce qui représente plus de 60% de l'ensemble des opérations de la politique monétaire et 18% du budget de la banque centrale, limitant, ainsi, l'efficacité de la politique monétaire en termes de maintien de la stabilité des prix".

Il est à noter que la Loi n° 35 pour l'année 2016 du 25 avril 2016,

fixant le statut de la Banque centrale de Tunisie, interdit le financement direct du trésor par la BCT. Abassi a conclu que le financement du déficit budgétaire nécessite dans tous les cas, une autorisation législative spéciale et exceptionnelle de la part de l'ARP, afin que son intervention s'adapte à son cadre législatif et aux principes de la bonne gouvernance. Il a aussi, insisté sur l'aspect exceptionnel de cette autorisation, étant donné que le financement direct et continu du trésor par la Banque pour combler le déficit budgétaire, est de nature à écorcher l'image du pays auprès des institutions financières, des agences de notation et des investisseurs.

Le président de la Commission parlementaire des Finances, de la planification et du développement, Haykel Makki a affirmé que " la BCT refuse de financer le déficit du budget complémentaire pour 2020, sans une autorisation explicite, à travers un texte de loi émanant du parlement ". Et d'ajouter dans une déclaration à l'agence TAP, que " la commission des finances a adopté le PLFC 2020, en se basant sur les déclarations du ministre des Finances, Ali kooli, lequel a affirmé être parvenu à un accord avec la BCT pour financer le déficit budgétaire ".

Makki a critiqué ce qu'il a qualifié de " tromperie " de la part du

gouvernement, considérant que "le gouvernement de Mechichi ne s'est pas accordé avec la BCT, concernant le financement du budget". Il a estimé que le parlement se trouve ainsi, dans une situation embarrassante qui le pousse à donner à la BCT, l'autorisation qu'elle demande, tout en assumant les répercussions de ce pas, sur la parité du dinar et l'évolution de l'inflation,



bien que " le gouvernement est le seul responsable du budget et qu'il doit de ce fait, trouver des solutions ".

Le bloc parlementaire démocratique a soumis, le 3 novembre 2020, une initiative législative d'amendement de l'article 25, de la Loi n° 2016-35 du 25 avril 2016, portant fixation du statut de la Banque centrale de Tunisie, afin d'autoriser la BCT à financer le budget à un taux déterminé et limité dans la durée. Le bloc a, par ailleurs, demandé d'accélérer l'examen de cette proposition, la justifiant par la crise économique et sociale grandissante que traverse le pays, et le grand volume d'endettement inscrit dans le cadre des projets de LFC 2020 et de LF 2021.

Commentant cette initiative, l'universitaire et économiste Ridha Chkondali a estimé qu'il est nécessaire pour le gouvernement

ou les partis qui le soutiennent, d'émettre une initiative législative pour amender l'article 25 du statut de la BCT pour l'autoriser à prêter à l'Etat et débloquer ainsi, la situation. Contactés par l'agence TAP, le gouvernement et l'ARP n'ont jusque-là pas réagi à la demande de la BCT de lui accorder une autorisation exceptionnelle pour financer le déficit du budget 2020.

Certains députés ont toutefois, réagi sur les réseaux sociaux, exprimant leurs craintes quant à un éventuel retard de l'adoption du PLFC 2020, qui aurait un impact sur les autres engagements parlementaires, à l'instar de la discussion de PLF 2021. La semaine prochaine sera, en tout cas, décisive en ce qui concerne les relations entre les autorités politiques et monétaires du pays, à l'approche de la fin des 100 premiers jours du gouvernement Mechichi.

-68,52% pour l'Industrie

Le budget du ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines pour l'année 2021 a baissé de 68,52%, s'établissant à 679 millions de dinars (MDT) contre 2,157 milliards de dinars en 2020.

La ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, Saloua Sghaier, a expliqué cette régression par la baisse de l'enveloppe destinée à la subvention des hydrocarbures de 1,479 milliard de dinars, à 401 MDT en 2021 (59% du budget du ministère).

WEBMANAGERCENTER



AUDIENCE WMC PORTAIL (2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien
CSP+, Cadres, Dirigeants... associé à un ciblage large public (depuis 2000)

L'embellie se poursuit à la Bourse de Tunis

L'indice de référence a affiché un rebond de 1,5%, sur la semaine, terminant à 6741,81 points. A moins d'un mois et demi de la fin de l'année, la performance du Tunindex se maintient en territoire négatif (une correction de 5,3%). C'est ce qui ressort de l'analyse hebdomadaire de l'intermédiaire en bourse, Tunisie Valeurs.

La semaine a été marquée par une accélération notable du rythme des échanges. Plus de 36 millions de dinars (MD) ont été échangés sur la cote, soit un flux moyen de 7,2 MD. Les volumes ont été concentrés sur quelques valeurs, telles que Carthage Cement, Euro-Cycles et UIB.

Analyse des valeurs :

- La palme des hausses est revenue au titre UADH. Dans un volume de 378 mille dinars, le pôle automobile du Groupe LOUKIL a vu son cours s'envoler de 24%, à 1,640 D. Bien que le Groupe n'ait pas encore publié

ses comptes des exercices 2018 et 2019, il affiche, à ce jour, la meilleure performance boursière du secteur de la concession automobile (une progression de 74%).

- ICF a figuré parmi les plus grands gagnants de la semaine. Son cours s'est apprécié de 15,6%, à 68,200 D. L'action du producteur du fluorure d'aluminium a drainé un flux de 579 mille dinars sur la semaine. Rappelons que la société a subi, sur les neuf premiers mois de 2020, une baisse de son chiffre d'affaires de 34%, à 95,5 MD.

- SOMOCER a signé la moins bonne performance de la semaine. Le cours du producteur des carreaux céramiques et des articles sanitaires a reculé de 6,5% à 1 D, ce qui correspond à la valeur nominale de l'action. SOMOCER a amassé de faibles capitaux de 293 mille dinars sur la semaine.

- Egalement du côté des baisses, le titre OfficePlast s'est replié de 5% à 1,900 D. Les échanges sur le titre ont été maigres, atteignant à peine 8 mille dinars. Le spécialiste des fournitures bureautiques et scolaires a connu un premier semestre difficile.

Ses états financiers intermédiaires, au 30 juin 2020, font état d'une baisse de l'activité (un repli du chiffre d'affaires de 11% à 11 MD) et d'une dégradation de la rentabilité (un résultat net basculant en territoire négatif à -413 mille dinars contre un bénéfice de 768 mille dinars au terme du premier semestre 2019).

- Carthage Cement a été la valeur la plus convoitée sur la semaine. L'action de la cimenterie publique a bondi de 13,3% à 1,790 D, en mobilisant des échanges d'environ 6 MD. Portée par sa bonne orientation sur la semaine, CC porte sa performance annuelle à 51%.



Emplois dans les TIC

La Chambre nationale des intégrateurs des réseaux télécom (CNIRT), qui relève de l'UTICA, appelle à revoir et bien étudier les chiffres sur le nombre des emplois créés dans le domaine des TIC, qui ont été annoncés par les autorités compétentes dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan stratégique «Tunisie digitale 2021-2025».

«D'après les autorités officielles, près de 43 500 nouveaux emplois ont été créés durant la période 2016-2019 dans les domaines des TIC, dont 22 600 emplois pour le marché local et 20 900 emplois pour l'offshoring», indique la Chambre dans un communiqué publié sur sa page Facebook. Mais pour elle, « ces chiffres méritent une révision, du fait que d'autres données nous orientent vers un chiffre global qui ne dépasse pas les 10 000 emplois créés pendant la période indiquée ».



Bourse de Tunis

L'indice Tunindex en baisse de 5,24% (9 mois)

Le TUNINDEX, indice de référence de la Bourse de Tunis, a enregistré une régression de 5,24% au 30 septembre 2020 contre une baisse de 3,03% durant la même période de 2019.

L'indice TUNINDEX20 a affiché, durant la même période, la même tendance avec une baisse de 6,61% contre une régression de 4,7% durant la même période de l'année 2019.

Sept des treize indices sectoriels publiés par la Bourse de Tunis ont enregistré des performances positives à la clôture du troisième trimestre 2020. Les meilleures performances ont concerné l'indice des Agro-alimentaire et Boissons (+17,12%) et Biens de Consommation (+15,14%).

En revanche, 6 indices sectoriels ont enregistré des performances négatives. L'indice Matériaux de Base a connu la plus fort

Kiosque Numérique

WMC
nouvelle version



► **Des magazines,
des Hors-séries,
des Revues,
des Documents
et des eBook...**

أمي للتأمين
AMI Assurances

AMI Assurances

Augmentation de capital

La société Assurances Multirisques Ittihad "AMI ASSURANCES" porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 05 juin 2020, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 17 847 756 DT par incorporation de réserves et ce, par l'émission de 17 847 756 actions nouvelles gratuites, de valeur nominale d'un (1) DT chacune, à raison de vingt-sept (27) actions nouvelles pour trente-cinq (35) actions anciennes.

Le capital social de la Société

passera donc de 23 135 980 DT à 40 983 736 DT.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse, et ce, à partir du 24 novembre 2020.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2020.

Tunindex

6 741,81

Var. Année **-5,34 %**
20/11/2020

Tunindex 20

2 909,05

Var. Année **-7,01 %**
20/11/2020

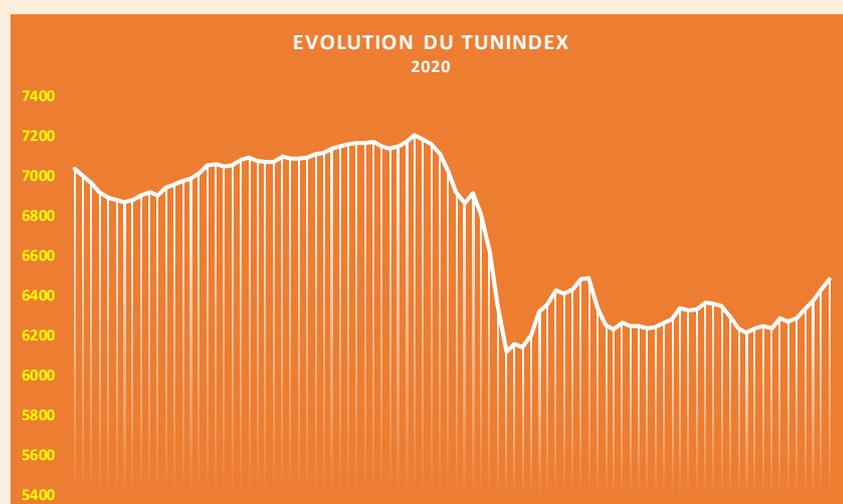
Volume semaine **35,858** Million DT

Capitalisation **21,858** Milliard DT

PER marché **9,26**
(Octobre)

INDICES SECTORIELS

Code ICB		INDICE	Var An
8000	Sociétés Financières	4 086,25	-17,36%
8300	Banques	3 726,18	-19,94%
8500	Assurances	12 923,20	12,03%
8700	Services Financiers	5 230,70	6,96%
5000	Services aux Consommateurs	2 525,73	-3,32%
5300	Distribution	3 942,13	-3,32%
3000	Biens de Consommations	8 472,42	13,42%
3300	Automobile et équipements	1 182,28	-27,86%
3500	Agro-Alimentaire et Boissons	10 796,16	14,94%
3700	Produits Ménagers et de Soins Personnel	2 402,15	11,80%
2000	Industries	1 428,44	18,35%
2300	Batiment et Matériaux de Constructions	689,05	32,03%
1000	Matériaux de Base	2 947,71	-20,95%



+ FORTES HAUSSES DE LA SEMAINE

	CLOTURE	VAR. Hebdo
UADH	1,640	24,24%
ICF	68,200	15,61%
TPR	4,350	15,38%
CARTHAGE CEMENT	1,790	13,29%
TAWASOL GP HOLDING	0,260	13,04%

+ FORTES BAISES DE LA SEMAINE

	CLOTURE	VAR. Hebdo
SOMOCER	1,000	-6,54%
OFFICEPLAST	1,900	-5,00%
UBCI	20,000	-4,76%
CELLCOM	5,200	-4,76%
SOTETEL	5,220	-4,04%

+ FORTES BAISES DE L'ANNEE

	CLOTURE	VAR. Hebdo
ICF	68,200	-43,59%
MPBS	3,470	-40,17%
STEQ	4,550	-39,33%
ASSAD	4,380	-39,17%
MIP	0,140	-36,36%

+ FORTES HAUSSES DE L'ANNEE

	VOLUME (MDT)	% Volume Total
SERVICOM	2,170	255,74%
TUNIVEST SICAR	10,500	108,75%
ADWYA	4,570	79,92%
AETECH	0,580	75,76%
AMS	0,970	51,56%

WEBMANAGERCENTER



AUDIENCE WMC PORTAIL (2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien
CSP+, Cadres, Dirigeants... associé à un ciblage large public (depuis 2000)

COTATIONS

Titres	Nominal	Titres admis	Clôture		20/11/2020	Variation Hebdo	Variation Année	Capitalisation (MDT)
			Déc. 2019	Semaine précédente	De la semaine			
SOCIETES FINANCIERES								9 269,624
BANQUES								7 693,317
Amen Bank	5	26 481 000	29,190	23,900	23,900	0,00%	-18,12%	632,896
ATB	1	100 000 000	4,060	2,960	2,950	-0,34%	-27,34%	295,000
BH Bank	5	47 600 000	11,940	9,120	9,260	1,54%	-22,45%	440,776
BIAT	10	17 000 000	114,000	92,500	93,000	0,54%	-18,42%	1 581,000
BNA	5	64 000 000	11,890	8,530	8,450	-0,94%	-28,93%	540,800
Banque de Tunisie	1	225 000 000	7,800	6,600	6,650	0,76%	-14,74%	1 496,250
BTE (ADP)	20	1 000 000	9,230	8,100	7,800	-3,70%	-15,49%	7,800
STB	5	155 375 000	4,680	3,290	3,470	5,47%	-25,85%	539,151
Attijari Bank	5	40 741 997	32,690	25,100	25,490	1,55%	-22,03%	1 038,514
UBCI	5	20 001 529	30,000	21,000	20,000	-4,76%	-33,33%	400,031
UIB	5	32 560 000	22,890	15,510	16,250	4,77%	-29,01%	529,100
Wifak Bank	5	30 000 000	6,850	6,390	6,400	0,16%	-6,57%	192,000
ASSURANCES								939,758
ASTREE	5	6 000 000	44,010	57,980	59,000	1,76%	34,06%	354,000
BH Assurances	5	2 660 000	32,000	47,500	47,500	0,00%	48,44%	126,350
STAR	10	2 307 693	137,160	128,900	133,990	3,95%	-2,31%	309,208
Tunis RE	5	20 000 000	7,990	7,190	7,510	4,45%	-6,01%	150,200
LEASING								355,986
ATL	1	32 500 000	1,700	1,720	1,700	-1,16%	0,00%	55,250
BH Leasing	5	7 000 000	1,750	1,330	1,320	-0,75%	-24,57%	9,240
Best Lease	1	30 000 000	1,850	1,720	1,720	0,00%	-7,03%	51,600
CIL	5	5 000 000	14,950	16,240	16,200	-0,25%	8,36%	81,000
Hannibal Lease	5	8 036 000	4,540	3,380	3,380	0,00%	-25,55%	27,162
Attijari Leasing	10	2 750 000	12,500	10,280	10,280	0,00%	-17,76%	28,270
Tunisie Leasing Fact	5	10 800 000	8,400	9,590	9,580	-0,10%	14,05%	103,464
SOCIETES D'INVESTISSEMENTS								280,563
PL. TSIE Sicaf	10	1 000 000	46,500	46,980	46,980	0,00%	1,03%	46,980
SPDIT Sicaf	1	28 000 000	8,410	8,000	7,980	-0,25%	-5,11%	223,440
Tuninvest Sicar	1	966 000	5,030	10,510	10,500	-0,10%	108,75%	10,143
INDUSTRIES								8 839,056
HOLDING								2 524,157
OneTech Holding	1	53 600 000	13,510	12,050	12,200	1,24%	-9,70%	653,920
Poulina GH	1	180 003 600	13,100	10,400	10,390	-0,10%	-20,69%	1 870,237
AGRO-ALIMENTAIRE								4 571,824
CEREALIS	1	4 888 889	6,070	7,700	7,670	-0,39%	26,36%	37,498
Delice Holding	10	54 907 262	10,370	14,650	14,700	0,34%	41,76%	807,137
LAND'OR	1	11 226 376	7,900	7,020	7,000	-0,28%	-11,39%	78,585
SFBT	1	198 000 000	19,010	18,330	18,250	-0,44%	-4,00%	3 613,500
SOPAT	1	27 861 250	1,690	1,280	1,260	-1,56%	-25,44%	35,105
PHARMACEUTIQUE								428,543
ADWYA	1	21 528 000	2,540	4,470	4,570	2,24%	79,92%	98,383
SIPHAT	5	1 800 000	5,030	4,310	4,400	2,09%	-12,52%	7,920
UNIMED	1	32 000 000	9,370	10,230	10,070	-1,56%	7,47%	322,240
COMPOSANTS AUTOMOBILE								72,095
ASSAD	1	12 000 000	7,200	4,500	4,380	-2,67%	-39,17%	52,560
GIF	1	10 536 994	0,610	0,900	0,890	-1,11%	45,90%	9,378
STEQ	5	1 400 000	7,500	4,360	4,550	4,36%	-39,33%	6,370
STIP	1	4 207 824	1,100	0,850	0,900	5,88%	-18,18%	3,787

COTATIONS

Titres	Nominal	Titres admis	Clôture		20/11/2020	Variation Hebdo	Variation Année	Capitalisation (MDT)
			Décembre 2019	Semaine précédente	De la semaine			
CIMENTIER								695,255
Carthage Cement	1	343 624 940	1,190	1,580	1,790	13,29%	50,42%	615,089
Ciments de Bizerte	1	44 047 290	1,840	1,820	1,820	0,00%	-1,09%	80,166
CHIMIE								349,844
Air Liquide	25	1 601 907	70,000	77,090	76,400	-0,90%	9,14%	122,386
ALKIMIA	10	1 947 253	49,990	38,630	43,260	11,99%	-13,46%	84,238
ICF	10	2 100 000	120,900	58,990	68,200	15,61%	-43,59%	143,220
INDUSTRIES DIVERSES								1 937,652
AMS	5	6 577 192	0,640	0,930	0,970	4,30%	51,56%	6,380
Euro-Cycle	1	8 910 000	18,840	23,800	25,600	7,56%	35,88%	228,096
MPBS	2	7 813 500	5,800	3,530	3,470	-1,70%	-40,17%	27,113
New Body Line	1	4 250 400	4,990	4,470	4,380	-2,01%	-12,22%	18,617
Office PLAST	1	11 226 376	2,690	2,000	1,900	-5,00%	-29,37%	21,330
SAH Lilas	1	65 345 762	11,750	12,290	12,480	1,55%	6,21%	815,515
Atelier Meubles Int	1	4 634 696	4,000	2,800	2,740	-2,14%	-31,50%	12,699
SIAME	1	14 040 000	4,130	3,670	3,900	6,27%	-5,57%	54,756
SANIMED	1,109	12 400 000	1,850	1,630	1,630	0,00%	-11,89%	20,212
SOMOCER	1	40 656 000	0,940	1,070	1,000	-6,54%	6,38%	40,656
SOTEMAIL	1	30 200 000	2,900	3,300	3,350	1,52%	15,52%	101,170
SOTUVER	1	27 253 600	8,350	6,720	7,080	5,36%	-15,21%	192,955
SOTIPAPIER	1,09	27 941 666	6,980	4,740	4,660	-1,69%	-33,24%	130,208
SOTRAPIL	5	4 138 200	11,820	12,000	12,190	1,58%	3,13%	50,445
TPR	1	50 000 000	4,740	3,770	4,350	15,38%	-8,23%	217,500
IMMOBILIER								92,936
SIMPAR	5	1 100 000	39,890	38,580	38,580	0,00%	-3,28%	42,438
SITS	1	15 600 000	2,150	2,360	2,350	-0,42%	9,30%	36,660
ESSOUKNA	1	5 050 500	2,160	2,780	2,740	-1,44%	26,85%	13,838
TECHNOLOGIE								104,401
AETECH	1	2 223 334	0,330	0,580	0,580	0,00%	75,76%	1,290
TELNET Holding	1	12 130 800	9,300	8,170	8,500	4,04%	-8,60%	103,112
SERVICES								1 348,021
DISTRIBUTION AUTOMOBILE								698,524
ARTES	1	38 250 000	4,880	4,140	4,080	-1,45%	-16,39%	156,060
CITY CARS	1	18 000 000	7,330	7,620	7,770	1,97%	6,00%	139,860
ENNAKL Auto	1	30 000 000	12,000	11,400	11,400	0,00%	-5,00%	342,000
UADH	1	36 953 847	0,940	1,320	1,640	24,24%	74,47%	60,604
AUTRES SERVICES								170,554
CELLCOM	1	4 461 532	3,710	5,460	5,200	-4,76%	40,16%	23,200
ELECTROSTAR	2	10 287 556	1,340	1,180	1,170	-0,85%	-12,69%	12,036
MIP	1	4 398 937	0,220	0,140	0,140	0,00%	-36,36%	0,616
TUNISAIR	1	106 199 280	0,630	0,610	0,610	0,00%	-3,17%	64,782
Tunisie-Valeurs	5	4 000 000	16,980	17,480	17,480	0,00%	2,94%	69,920
TELECOMMUNICATIONS								78,051
SERVICOM	1	11 874 000	0,610	2,130	2,170	1,88%	255,74%	25,767
SOTETEL	5	4 636 800	5,150	5,440	5,220	-4,04%	1,36%	24,204
Tawasol GH	1	108 000 000	0,250	0,230	0,260	13,04%	4,00%	28,080
DISTRIBUTION DE BIENS DE CONSOMMATION								400,892
Sotumag	1	13 200 000	2,360	3,180	3,200	0,63%	35,59%	42,240
Magasin General	1	11 481 250	29,000	18,890	19,950	5,61%	-31,21%	229,051
Monoprix	2	19 969 372	7,800	6,650	6,490	-2,41%	-16,79%	129,601
<i>(Données fournis à titre indicatif)</i>							Total capitalisation boursière	19 456,701

Dans la rubrique TRE



WMC Le mag N°17, 13.08.2020 Raouf ENNAJI en son exil canadien

Très visible sur la scène entrepreneuriale tunisienne pendant des années, Raouf Ennaji en a disparu soudainement par un jour de janvier 2019 pour réapparaître au Canada depuis un peu plus de deux ans. Début janvier 2020, la nouvelle vie canadienne du fondateur en 2012 -avec Poulina Group Holding (PGH)...



WMC Le mag N°14, 16.07.2020 Compétences tunisiennes dans le monde Dr Cyrine Belkhodja en Suisse

A l'issue de sa thèse de Doctorat, soutenue avec brio en 2015 au sein de l'Université de Lausanne en Suisse, notre compatriote, Dr Cyrine Belkhodja, s'était lancée dans la recherche scientifique dans son pays d'adoption.

Son travail au sein du groupe dirigé par le Professeur Michel Gilliet, chef

du département de dermatologie du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) à Lausanne, s'était intéressé à un domaine particulièrement pointu de l'immuno-dermatologie, ...



WMC Le mag N°14, 16.07.2020

Sécurité sociale et Retraite

23 conventions au profit des Tunisiens Résidents à l'Étranger

Le nombre de conventions bilatérales signées entre la Tunisie et les pays européens et arabes dans le domaine de prévoyance sociale entrées en vigueur ou en cours de ratification, a atteint les 23 conventions...



WMC Le mag N°15, 30.07.2020 Nouvelles mesures au profit des Tunisiens Résidents à l'étranger

Permettre aux Tunisiens à l'étranger d'effectuer des dépôts en devises dans les

banques tunisiennes à un taux concurrentiel par rapport à ce qui est en vigueur dans les pays de résidence, est l'une des mesures annoncées par le ministre des Finances Mohamed Nizar Yaiche et que le ministère compte mettre en oeuvre au cours des neuf mois prochains.

Le ministre a indiqué qu'il sera permis à la colonie tunisienne à l'étranger de bénéficier de l'enregistrement moyennant un tarif de 25 dinars sur chaque feuillet au lieu du tarif forfaitaire lors de l'acquisition en devises de biens immobiliers en vue de l'accomplissement d'une activité économique ainsi que pour l'acquisition de terrains,...



WMC Le mag N°16, 06.08.2020 Mohamed Abid, un tuni- sien dans l'équipe de la «NASA» à la conquête de Mars

La fusée «Atlas V», a pris son envol, jeudi dernier, depuis le Cap Canaveral, en Floride, vers la planète Mars. A son bord, un robot mobile «Perseverance» et un mini-hélicoptère envoyés en mission, par la NASA, pour retrouver des traces de vie sur la planète rouge. Dans l'équipe de cette mission aérospatiale, sur laquelle beaucoup d'espoir repose partout dans le monde, se trouve le tunisien DR. Mohamed Abid, ingénieur en chef adjoint en mécanique » au sein du Jet Propulsion Laboratory (JPL).

Achats publics et projets numériques



Le système d'achats publics n'est pas compatible avec les projets numériques et de développement technologique dont la réalisation devrait être rapide. C'est ce qu'a déclaré le ministre des Technologies de la communication et de la Transformation numérique, Mohamed Fadhel Kraiem.

Le ministère des TIC a présenté, à cet effet, des propositions visant l'actualisation des procédures en vigueur dans le domaine numérique, a-t-il ajouté lors d'une séance d'audition tenue, vendredi, par la Commission de l'industrie, de l'énergie, des ressources naturelles, de l'infrastructure et de l'environnement, relevant de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP).

Il a fait savoir que le succès de l'industrie numérique pendant

la période du Covid-19 est dû à l'abandon des procédures habituelles qui bloquent les projets numériques, et qui doivent être développées, selon ses dires.

Kraiem a mis l'accent sur la nécessité de renforcer le rôle horizontal du ministère des Technologies de la communication dans le domaine des projets numériques publics, étant donné que le département est confronté à de nombreuses difficultés.

La crise de la Covid-19 a révélé des difficultés relatives à la concrétisation du Partenariat Public Privé (PPP) et au manque enregistré au niveau des compétences dans l'administration, ce qui a causé le recours à des solutions provisoires, a avancé le ministre.

Kraiem a souligné que plusieurs

projets, dont la mise en place d'un système national d'échange numérique, la réhabilitation du système d'état civil et la mise en place du système d'identifiant ont atteint la phase de signature de contrats, tandis que d'autres nouveaux projets devront entrer en exécution, citant à cet égard le raccordement des établissements d'éducation et le portail de la justice.

il a fait remarquer que le ministère des Technologies de la communication a demandé au ministère des Finances de lui consacrer une enveloppe de 209 millions de dinars (MDT), au titre du budget de 2021, mais ce dernier a lié le financement aux réalisations effectuées, au cours de l'exercice 2020, fixant ainsi le budget à 134 MDT.

Selon lui, les ressources financières étaient disponibles, en 2020, mais le rythme de réalisation des projets était en deçà des objectifs, soulignant que l'accélération de ce rythme pourrait fournir davantage de financements dans le budget de 2022.



Investissements de la diaspora

Une Convention de Partenariat a été signée, mardi, au siège de l'APII, entre l'Agence de coopération technique allemande (GIZ), l'agence de promotion de l'industrie et l'innovation (APII) et l'incubateur Afkar, dans l'objectif de favoriser les investissements de la diaspora tunisienne et la création d'emplois en Tunisie.

Cette convention vise à promouvoir et améliorer le soutien et l'accompagnement des entrepreneurs membres de la Diaspora tunisienne à travers le programme d'incubation "Diaspora For Development " (D4D) mis en œuvre par l'incubateur Afkar.

A travers cette Convention les trois parties s'engagent à fournir chacune de son côté, les compétences dont elles disposent pour faciliter la mise en œuvre des objectifs du programme D4D et s'allieront autour d'un partenariat public-privé visant la mobilisation de la diaspora pour l'investisse-

ment et la création d'emplois en Tunisie.

La Convention permettra également, la mise des pépinières de l'APII, à la disposition des membres de la diaspora issus des différentes régions, lesquels ont bénéficié du programme D4D et ce dans au moins huit régions de la Tunisie.

La GIZ, l'APII et AFKAR participeront aux efforts de communication pour la mobilisation des compétences tunisiennes à l'étranger, à travers divers événements et manifestations qui seront organisés en Tunisie et à l'étranger dès que la situation sanitaire le permettra.

D4D a été mis en place par la GIZ en partenariat avec AFKAR dans le cadre du projet "Mobilisation de la diaspora" qui constitue la deuxième composante du programme global "ProGreS Migration" mis en œuvre par la

GIZ avec le cofinancement de l'Union européenne en Tunisie et en partenariat avec le ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines et l'APII en tant que chef de file.

Le programme D4D est destiné aux entrepreneurs membres de la diaspora résidant dans cinq pays européens, à savoir l'Allemagne, la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse. Depuis le mois d'avril D4D a accompagné des entrepreneurs dont les profils et les idées varient et touchent à divers secteurs, tels que l'agriculture, l'éducation, les TIC et le tourisme.

A cause de la pandémie COVID-19, le programme d'accompagnement s'est déroulé de manière digitale à travers une plateforme d'incubation virtuelle et a déjà réussi à assurer la création de six entreprises.

SONDAGE

TRE Difficultés, démarches et projets

Les Tunisiens de l'étranger (TRE) et plus particulièrement, leurs difficultés à mettre en œuvre leurs démarches et projets en Tunisie, sont au cœur d'une étude on-line que vient de lancer une grande compagnie d'assurance tunisienne. Comme on peut le lire en introduction du questionnaire online, les conclusions permettront d'apporter des solutions adaptées aux Tunisiens de l'étranger et leur famille sous

forme d'assistance et de services professionnels...

L'enquête, première du genre, est structurée autour de 4 thèmes et comprend 16 questions à choix multiple, en langue française avec une version italienne et allemande en préparation dans les prochains jours.

Les TRE du monde entier sont encouragés à participer massi-

vement d'ici le 30 novembre prochain. Ensuite, il s'agira pour les deux startups en charge du pilotage de l'opération : Quantylis (datas) et Impact Diaspora (engagement 2.0 des diasporas africaines), de procéder aux traitements, analyses et apporter leurs recommandation stratégiques.

Lien pour participer à l'étude : [ici](#)

Régularisation des véhicules RS



Les propriétaires des automobiles et des motocycles bénéficiant du régime de la Franchise totale

accordée au titre du retour définitif des Tunisiens résidents à l'étranger sont appelés à régulariser la situation de leurs véhicules et motos immatriculés dans la série minéralogique tunisienne normale "RS ", au plus tard le 31 décembre 2020. C'est la Direction de la douane tunisienne qui l'annonce dans un communiqué.

Pour cela, ils doivent régler 35% ou 40% du montant des droits

et taxes dus, en fonction de la cylindrée qui ne doit pas excéder 2000 cm³, précise la douane.

Conformément aux dispositions de l'article premier du décret gouvernemental n°2018-235 du 13 mars 2018, les véhicules automobiles et les motocycles dont la situation douanière est régularisée, sont immatriculés dans la série minéralogique tunisienne normale correspondante avec levée de la réserve d'incessibilité.

«Sharek»

La pandémie du coronavirus a boosté le recours, en Tunisie, aux équipements et matériels électroniques, que ce soit pour le télétravail ou l'éducation à distance (e-learning).

Mais cette alternative d'enseignement à distance n'est pas à la portée de tout le monde. Car, selon une étude du ministère de l'Education (octobre 2020), 70% des élèves du primaire et 51% du collège et du lycée ne disposent pas d'ordinateurs ou d'autres moyens leur permettant de suivre

des études à distance.

Pour cette raison, le collectif "Sharek", qui compte aujourd'hui plus de 10 000 abonnés et la société "Tunisie Recyclage", spécialisée dans la valorisation des déchets, viennent de signer une convention dans l'objectif de distribuer, prochainement, 650 ordinateurs à des élèves et étudiants ayant besoin de ce matériel pour suivre leurs cours à distance.

En vertu de cette convention,

ils ont lancé une campagne de collecte des déchets électroniques dans le cadre d'une approche d'économie circulaire qui joint l'utile à l'agréable: réduire l'impact de ces déchets sur l'environnement et réparer les appareils réparables pour les remettre ensuite, à des élèves et étudiants qui en ont besoin.

"Nous avons entamé notre action depuis le premier confinement, quand nous nous sommes aperçus que le besoin en ordinateurs et appareils électroniques



pour étudier à distance s'est accru", a déclaré Youssef Ben Mahmoud, coordinateur de la campagne Sharek.

En effet, la finalité des adhérents à cette initiative est de donner aux élèves et étudiants n'ayant pas les moyens d'acheter des PC, la possibilité de continuer à suivre leurs cours à distance. Le 17 novembre 2020, le collectif a distribué 70 ordinateurs à des élèves et étudiants dans le gouvernorat de Kairouan, dont 50 ordinateurs fixes et 20 PC portables.

Ceci porte le nombre des appareils distribués depuis le début de l'action, à environ 260 ordinateurs, selon Ben Mahmoud.

Interrogé sur les critères de choix des bénéficiaires, Youssef Ben Mahmoud a précisé que c'est en coordination avec le ministère des Affaires sociales et l'UNICEF, qui soutiennent l'action, que ce choix est effectué. "Ce sont eux qui nous remettent des listes d'élèves et étudiants avec leurs adresses. Nous recevons aussi, des demandes de la part des Universités, pour certains étudiants dans le besoin".

Réparer, le 4ème concept ajouté aux 3R

En Tunisie, les déchets électriques et électroniques qui continuent de représenter un réel problème

environnemental et de santé publique dans plusieurs pays africains, sont relativement bien gérés et leur collecte et valorisation sont régis par des lois. Pour le réseau Sharek et Tunisie Recyclage, il existe une opportunité de valorisation de ces déchets à travers la réparation du matériel électronique pour lui donner une seconde vie et en faire bénéficier davantage de personnes.

"En se lançant dans la récupération et dans la réparation du matériel et composants électroniques, nous avons ajouté un 4ème "R" celui de "Réparer" au principe des trois R, en l'occurrence: Réduire, Recycler et Réutiliser, lance, avec satisfaction, Ben Mahmoud.

La cible de l'action Sharek concernant la collecte et la récupération des déchets électroniques, n'est pas seulement les écoles et universités, mais aussi les hôpitaux, les ministères et les administrations, a-t-il fait savoir. L'action permettra, à long terme, d'inscrire la filière des déchets électroniques dans le cadre d'une chaîne d'économie circulaire.

"Les appareils électroniques envahissent nos intérieurs. Ils ont une durée de vie. Lorsqu'ils arrivent en fin de vie, il faut les récupérer et bien les gérer, tout simplement", conclut-il.

WEBMANAGERCENTER



AUDIENCE WMC PORTAIL
(2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien

CSP+, Cadres, Dirigeants...
associé à un ciblage large public
(depuis 2000)



Hôtel du Lac à Tunis «Non à la Démolition»

Après "Non à la division", l'artiste plasticienne et visuelle Mouna Jemal Siala revient avec "Non à la démolition", une campagne virtuelle de sensibilisation contre la démolition du bâtiment de l'Hôtel du Lac à Tunis.

Dans cette campagne lancée

sur le Net, l'artiste Mouna et la décoratrice d'intérieur Manna Jemal lancent un message pour sensibiliser les citoyens à sauvegarder ce bâtiment historique. Ce message est traduit par des images où est incrustée une inscription topographique en lettres arabes, visible et lisible sur

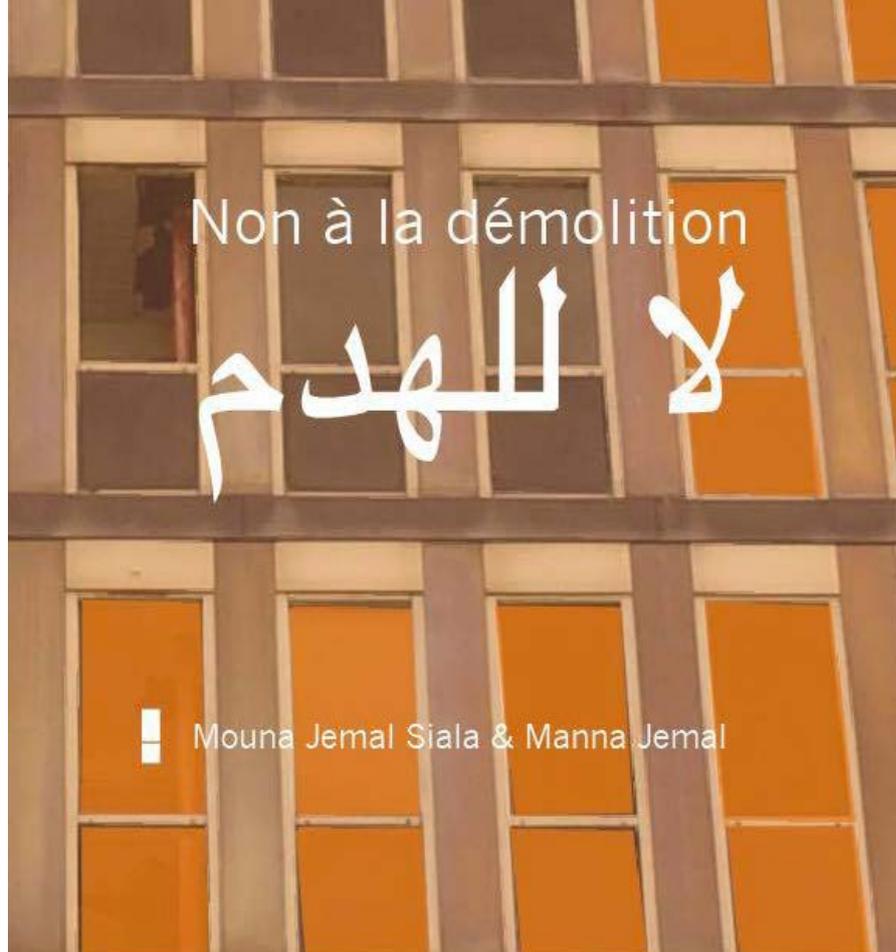
toute la façade du bâtiment.

La taille monumentale des lettres est là pour montrer l'importance et l'envergure du message. Mouna et Manna ont choisi la couleur orange pour inscrire les lettres car ce fut la couleur tendance des années 70 période

à laquelle l'édifice a été construit. Selon l'artiste Mouna Jemal Siala, l'orange, qu'elle considère une couleur dynamique, bienveillante qui interpelle pour avertir, sert de moyen pour remémorer l'ambiance intérieure d'un édifice architectural en péril qui risque d'être démolì.

Construit de 1970 à 1973 par l'architecte italien Raffaele Contigiani, l'hôtel du Lac, symbole de la modernité de Tunis à son temps, est fermé depuis 20 ans.

Son propriétaire avait annoncé sa démolition en 2013. Cette annonce a déclenché auparavant un mouvement de protestation mené par la société civile, largement médiatisé sur les réseaux sociaux et qui a vu de nombreuses interventions en vue de la sauvegarde de cet édifice architectural brutaliste des plus anciens en Tunisie.



Contactée par l'agence TAP, l'artiste protéiforme Mouna Jemal Siala a tenu à signaler que ce nouveau mouvement artistique vise en ce moment à "leurrer" le spectateur avec des images qui sont des simulations, balançant entre le virtuel et le réel.

Artiste pluridisciplinaire,

soucieuse de préserver la mémoire de son vécu personnel, Mouna Jemal Siala place la photographie au cœur de son travail ; elle s'inspire de sa propre histoire pour traiter de la question de l'identité, toujours intriguée par ce qui se passe dans son environnement proche et lointain.





«Parentalité positive»

Le ministre des Affaires culturelles par intérim, Habib Ammar, a présenté, vendredi, une série de projets culturels en appui au programme national de "Parentalité positive".

Cette proposition a été faite au cours du colloque national, tenu, à Tunis, sous la présidence du chef du Gouvernement Hichem Mechichi, dédié à la présentation des résultats de l'étude relative aux connaissances, aux capacités et à l'interaction des parents avec leurs enfants au cours de la petite enfance.

Le Chef du Gouvernement a

notamment annoncé la création du Conseil supérieur pour le développement de l'enfance. Ce conseil consultatif sera représenté au plus haut niveau pour se concerter sur les stratégies relatives à l'enfance.

Selon un communiqué du ministère des Affaires Culturelles, Habib Ammar a présenté des projets qui s'insèrent dans le cadre des orientations du ministère et la stratégie d'activité de ses institutions et structures administratives.

Ces projets visent à "développer les compétences des

adolescents dans les domaines d'activité culturelle et créative et à promouvoir la production d'œuvres intellectuelles et artistiques destinées aux enfants et aux adolescents". Le but étant de rehausser le goût artistique des jeunes générations, soutenir le comportement adéquat et favoriser l'éducation équilibrée chez elles.

Ces projets se rapportent également à la formation scientifique à travers l'organisation de séminaires scientifiques internationaux autour de secteurs culturels en lien avec les enfants, les adolescents et les parents.



Pour leur part, les animateurs culturels auront des sessions de formation de recyclage, régionales et nationales, en vue de les familiariser à des techniques d'animation innovantes.

La mise en place de ces projets passera par des activités développées en faveur des départements et des clubs pour enfants et adolescents au sein des institutions culturelles comme les maisons culturelles, les bibliothèques publiques et les instituts de musique.

Ce segment sera accompagné par le lancement de manifestations et programmes culturels et artistiques destinés aux enfants. Ils devront couvrir plusieurs domaines, à l'instar du livre, de la littérature, de la lecture, du théâtre, de la musique, du cinéma, des technologies modernes et du travail.

Le bénévolat sera au cœur des projets annoncés à travers un "programme de l'enfant bénévole" afin de mieux ancrer les valeurs du bénévolat chez lui et à avoir l'esprit d'initiative afin de venir en aide à autrui.

Le ministre des Affaires culturelles par intérim a indiqué que son département œuvre à développer des contenus culturels à travers l'usage des supports numériques qui soient accessibles à tous. Le ministère

va vers l'adoption davantage des formules pédagogiques et technologiques innovantes, tels que la numérisation, les livres audio et les applications numériques dans le patrimoine, notamment les musées et sites archéologiques.

Habib Ammar a estimé important l'élaboration de programmes de partenariat et de coopération entre son département et les ministères de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille aussi bien que la société civile. Cette orientation vise à développer des programmes spécifiques en faveur de la femme, en particulier la femme rurale, et des centres correctionnels et ceux de réinsertion sociale.

Le colloque a coïncidé avec la célébration de la Journée internationale de l'enfance et le 31ème anniversaire de la publication de la Convention internationale des droits de l'enfant, célébrée le 20 novembre de chaque année.

Il a été marqué par l'annonce du programme national de soutien à la parentalité positive qui est mis en œuvre par le ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes âgées, en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF).

Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des composantes de la stratégie multisectorielle pour le développement de la petite

Des années difficiles

Dans son dernier rapport publié mardi 17 novembre 2020, l'agence de notation financière Standard & Poor's (ou S&P) prévoit trois années difficiles pour six pays africains (Tunisie, Kenya, Nigeria, Afrique du Sud, Maroc et Egypte) à cause de la pandémie de la Covid-19. Ils seront confrontés à des risques élevés de leurs systèmes bancaires.

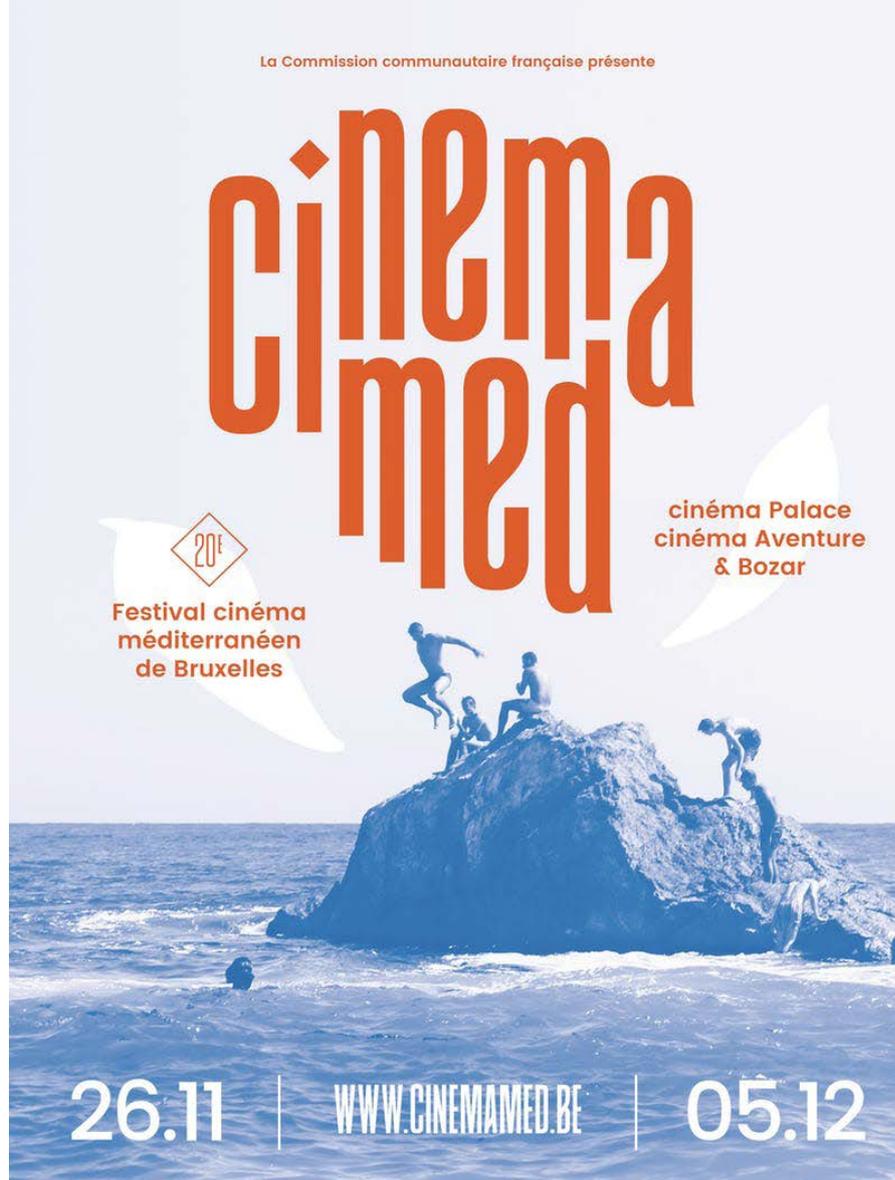
Mais de façon globale, Standard & Poor's est pessimiste pour tout le secteur bancaire mondial, lequel pourrait connaître encore des moments difficiles dans les prochaines années, car «le rétablissement des systèmes bancaires dans le monde aux niveaux pré-Covid-19 sera lent, incertain et très variable selon les zones géographiques», explique l'analyste de crédit chez S&P Global Ratings, Emmanuel Volland.

enfance (2017-2025).

Le cinéma tunisien au CinemaMed

Le cinéma tunisien sera présent cette année à la 20ème édition du festival cinéma méditerranéen de Bruxelles qui fait peau neuve et rebaptisé CinemaMed. Dans cette édition en ligne qui se tiendra du 26 novembre au 5 décembre 2020, c'est un puissant réquisitoire contre le racisme, à travers le regard de personnages forts, émouvants et convaincants que sera présent le documentaire tunisien. Un thème brûlant d'actualité, abordé pour la première fois en Tunisie avec le film "Non.Oui" de Mahmoud Jemni, sélectionné dans la catégorie Documentaire du CinemaMed. La section du documentaire propose une sélection inédite de films documentaires permettant de découvrir des sujets d'actualités et thématiques propres à divers pays du bassin méditerranéen. L'occasion de réfléchir sur des faits de société ou simplement de s'évader, le temps d'un film, aux quatre coins de la Méditerranée.

En outre, la co-production tuniso-française "Le bain" d'Adnen Ben Youssef a été retenue dans

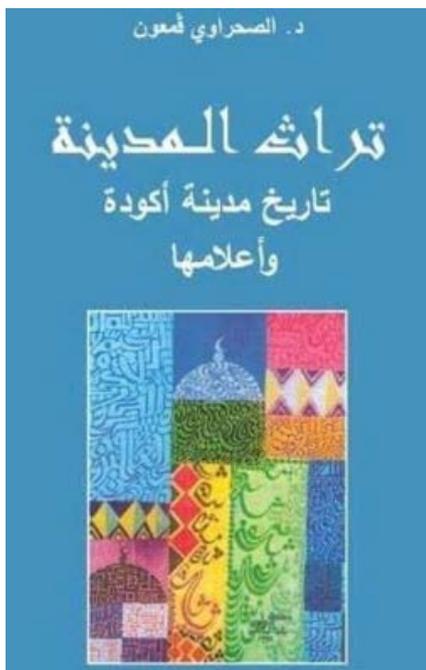


la compétition courts métrages parmi 13 courts pour concourir aux prix du jury jeune et prix du public. Concourt également à la compétition officielle le doc-fiction d'un grand passionné de foot qu'il utilise comme prétexte pour parler de la société tunisienne. Il s'agit du film "Les aigles de Carthage" (Tunisie-France-Italie) réalisé par Adriano Valerio avec Mohamed Akari, Haikel Hezgui, Monem Abdelli, Aziz Drine.

Le Festival Cinéma Méditerranéen de Bruxelles devait fêter ses 20 ans en 2020. Pour l'occasion, il était rebaptisé "Cinemamed" et arborait selon le dossier de

presse une toute nouvelle image avec une programmation de films dignes de ce nom, déclinée sur la plateforme Sooner : 26 longs métrages de fiction et documentaire, et 13 courts métrages jalonnent cette édition inédite avec une palette de films aux récits engagés, audacieux et touchants. Sous le thème "Ces liens qui nous unissent", une thématique à la fois intime et universelle, cette édition a programmé des films qui mettent en exergue l'importance des relations humaines, qu'elles soient familiales, amoureuses ou tissées lors de rencontres fortuites.

Patrimoine, histoire et figures illustres de la ville d'Akouda



Un nouvel ouvrage intitulé "Patrimoine de la ville : histoire et figures illustres de la ville d'Akouda " du journaliste et écrivain Sahraoui Gamaoun vient de paraître cette semaine.

Cet ouvrage de trois cent pages, de taille moyenne, est consacré au patrimoine, matériel et immatériel, et à la mémoire de la ville natale de l'auteur. Il est illustré de photos d'un certain nombre des figures célèbres de la ville Akouda, près de Sousse.

Dans cet opus, l'auteur relate l'histoire, les us et les coutumes ainsi que les figures de proue de cette ville du centre du pays. Akouda est le berceau d'illustres savants et réformateurs dont la renommée nationale ou internationale.

Cet ancien rédacteur en chef à l'agence Tunis Afrique Presse (TAP), offre à ses lecteurs un livre dans un style journalistique et documentaire. Il y présente des biographies express ou exhaustives de plus d'une soixantaine des figures marquantes de la pensée réformiste et moderniste ainsi que des domaines politique, économique, social et culturel.

Ce travail biographique est complété par des listes sectorielles de plus de quatre cents personnalités de la première génération de cadres parmi les bâtisseurs de l'Etat national post indépendance. Ils étaient présents dans divers secteurs, tels que l'enseignement, la presse, l'économie l'administration, le théâtre, la culture, les sciences, la médecine, l'ingénierie, la phar-

macie, la magistrature, le sport et l'action syndicale, associative et sociale.

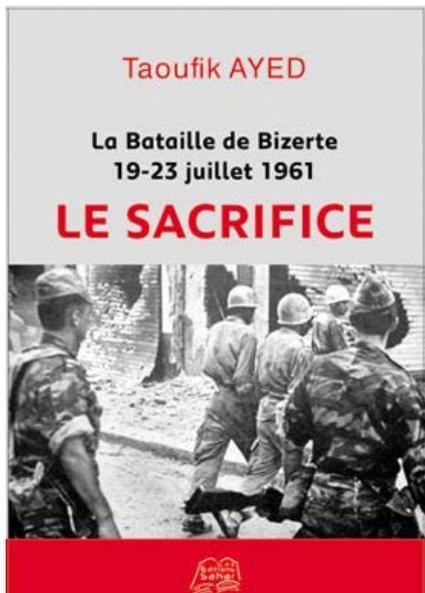
Dans l'introduction, l'auteur présente un livre publié après plus de cinq années de travail de terrain et d'investigation pour la collecte d'information et de témoignages oraux.

Cette synthèse biographique et documentaire a pour but de contribuer à la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel de cette ville, menacé par la disparition. Sahraoui Gamaoun souligne l'urgence d'entamer le sauvetage de ce patrimoine en péril à travers son archivage et sa migration de l'oral à l'écrit, papier et numérique.

L'auteur affirme enfin que ce livre est une lecture sociologique de l'histoire et du patrimoine de sa ville natale aussi bien que de l'histoire et du patrimoine de toute la Tunisie. Il estime que chacune des villes du pays constitue le miroir reflétant la réalité de la nation dans son unicité et sa diversité à la fois.

«La bataille de Bizerte

Le sacrifice“, de Taoufik Ayed



Elle s'appelle Habiba Jbelia, elle aurait été le premier martyr de la "Bataille d'évacuation de Bizerte", frappée en plein cœur par la balle de l'épouse d'un officier français armée et en poste, pour prétendument se défendre contre les assauts d'un peuple désarmé qui voulait libérer la dernière parcelle de sa terre occupée par la France.

Habiba Jbelia était jeune épouse et enceinte. Elle avait tenu tête à sa belle-mère qui l'avait sommée de ne pas participer à la manifestation pour la libération de Bizerte et de ne pas sortir sans le «

sefsari » d'usage et l'a menacée de divorce. Elle a ignoré ses menaces et aux premières lignes avec d'autres bizertines, elle a affronté les balles des autres femmes. Celles de l'autre camp qui se dissimulaient dans leur appartement et tiraient des balles à l'aveugle sur les manifestantes. Le mari de Habiba Jbelia n'a pas pu vu naître son bébé et n'a pas profité de l'amour de sa si jeune épouse et ni sa famille et ni les familles des milliers des autres martyrs de la bataille de Bizerte n'ont demandé des dédommagements pour avoir offert leurs vies à la Tunisie et couvert de leur sang sa terre.

La patrie le valait bien !

C'est l'histoire de Habiba Jbelia et d'autres que Taoufik Ben Ayed, colonel major de l'armée tunisienne à la retraite, raconte dans son ouvrage nouvellement paru et baptisé «Le sacrifice » à propos de la bataille de Bizerte.

Bataille de Bizerte : le face à face Bourguiba/De Gaulle

Taoufik Ayed explique aussi les soubassements politiques et

géopolitiques de la bataille de Bizerte qui a mis face à face deux présidents aussi charismatiques et patriotes l'un que l'autre et qui voulaient récupérer une popularité menacée et un positionnement politique fragilisé. Bourguiba, progressiste et moderniste s'était démarqué du monde arabo-musulman par les réformes sociales et religieuses entreprises dès son investiture et jugées contraires à la charia par ses opposants dont Salah Ben Youssef. Sa désapprobation publique des politiques prosoviétiques de l'Égypte et de l'Algérie avait fait de ces deux pays jadis alliés ses pires ennemis et des proches de ses opposants.

L'auteur rappelle que le chef de l'Etat tunisien avait déclaré, le 22 mars 1956, dans le quotidien "The Times" que «...Si la Tunisie avait à choisir entre l'OTAN et la Ligue arabe, dans le cas où cela dépendait de moi, elle choisirait l'OTAN ». Cette politique lui a valu un isolement presque total sur la scène internationale et des remous dans les rangs de sa propre société.

Huawei Watch Fit

Huawei a annoncé récemment le lancement de sa dernière montre de fitness, HUAWEI WATCH FIT disponible en plusieurs couleurs à 399 TND.

Une montre intelligente qui allie la technologie avec un design élégant et attirant, ce qui en fait un très bon plan pour les amateurs du sport ainsi que les fashionistas.

Libérez votre style

La HUAWEI WATCH FIT a modifié l'idée que les accessoires ou les gadgets technologiques sont utilisés que pour faire certaines choses mineures uniquement. Cette montre connectée combine un grand écran AMOLED éblouissant de 1,64 pouce avec un rapport écran / corps de 70%. L'écran est vibrant et coloré offrant une expérience visuelle immersive. La HUAWEI WATCH FIT est livrée avec environ 130 styles de cadrans magnifiques différents pour exprimer votre

individualité.

Ne pesant que 21 g, la HUAWEI WATCH FIT a une apparence légère et élégante au poignet qui complète certainement chaque tenue, de manière légère et confortable.

Une batterie qui tient la distance

Vous allez certainement utiliser votre smartwatch pour plus que simplement indiquer l'heure. Dernièrement, les smartwatches nous offrent un éventail de fonctionnalités, qui peuvent avoir un

impact sur la batterie. Inutile de vous inquiéter, la HUAWEI WATCH FIT est livrée avec une batterie qui peut durer 10 jours. Vous pouvez également le recharger rapidement grâce à la prise en charge de la technologie de charge rapide de Huawei. Une charge de cinq minutes peut soutenir la montre intelligente pendant une journée entière d'utilisation typique², tandis qu'une demi-heure suffit pour charger la batterie à 70%.

Gardez un œil sur votre santé

La HUAWEI WATCH FIT est





capable de surveiller et de suivre des données de santé précises. Par exemple, le HUAWEI WATCH FIT peut surveiller la saturation en oxygène du sang (SpO2) 3, qui est la concentration d'oxygène dans votre sang et un indicateur physiologique important pour la santé de votre système respiratoire. Vous pouvez également garder une trace de vos données de relaxation, grâce à la technologie HUAWEI TruRelax™ qui fournit une surveillance de la pression 24/7, ce qui permet de maintenir un état d'esprit détendu à tout moment. Pendant ce temps, la technologie HUAWEI TruSleep™ 2.0 aide également à mesurer la qualité du sommeil, ce qui comprend le suivi de la fréquence cardiaque en temps réel, la respiration pendant le sommeil et l'analyse de données volumineuses. Le HUAWEI TruSleep™ 2.0 ne calcule pas simplement automatiquement la durée de votre sommeil; il peut également identifier les moments où vous vous êtes endormi et réveillé et la proportion de sommeil léger par rapport au sommeil profond et aux mouvements oculaires rapides (REM).

Ces données peuvent vous aider à identifier avec précision l'un des six problèmes de sommeil typiques: insomnie, sommeil superficiel, réveils nocturnes, réveils matinaux, rêves excessifs et rythme de sommeil irrégulier.

Une nouvelle forme de fitness

La HUAWEI WATCH FIT répond à vos besoins en matière de fitness et offre sur ce front des cours privés et des instructions professionnelles. Cette montre intelligente est livrée avec une vaste gamme de fonctionnalités de remise en forme intelligentes pour lancer un nouveau style de vie actif sans effort. L'entraîneur personnel animé n'est que l'une des fonctionnalités de remise en forme uniques du HUAWEI WATCH FIT. La smartwatch est livrée avec 12 cours de fitness animés et 44 exercices de fitness standardisés intégrés. La HUAWEI WATCH FIT prend en charge 96 modes d'entraînement. De plus, HUAWEI WATCH FIT peut détecter automatiquement un mode d'entraînement à l'aide du capteur de fréquence cardiaque et de l'algorithme de

détection d'exercice. La technologie intelligente de Huawei vous donne des conseils de course en temps réel et des conseils d'entraînement pour augmenter l'efficacité de votre entraînement. Que vous soyez débutant ou professionnel, les cours de fitness ne manquent pas avec la HUAWEI WATCH FIT.

Assistance personnelle intelligente pour vos activités quotidiennes intelligentes

La HUAWEI WATCH FIT présente l'élégance classique d'une montre traditionnelle associée à la technologie actuelle d'une smartwatch. La HUAWEI WATCH FIT est dotée de fonctionnalités

Intelligentes et intrigantes qui contribuent à rendre la vie quotidienne plus pratique. Par exemple, les appels entrants et les rappels de message, l'obturateur à distance de l'appareil photo qui vous permet de prendre des photos lorsque vous n'avez pas votre téléphone sur vous. En plus du contrôle de la lecture de musique.

TRANSFORMATION DIGITALE

DES GRANDS INTERVIEWS DE
MINISTRES, DE CHEFS D'ENTREPRISES,
DE RESPONSABLES SECTORIELS ET
D'EXPERTS...

**+ INFOGRAPHIES
ET DOCUMENTS**

DÉCOUVRIR



w m c

HORS-SÉRIE



+ 200 PAGES

WMC *Le Mag*

SPÉCIAL SÉANCE UNIQUE

ÉDITION NUMÉRIQUE HEBDOMADAIRE



l'Essentiel de l'actualité, de l'économie
et des finances en Tunisie

Inclus, une rubrique **TUNISIENS DU
MONDE** dédiée aux TRE

+ une sélection de CHRONIQUES,
de TEXTES du Temps d'avant...
A lire sous un Parasol

TOUS LES **JEUDIS**

une publication de WEBMANAGERCENTER.COM